



GROUPE CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

PUBLICATION FINANCIÈRE
AU 30.06.2017

**ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS EN IFRS**
AU 30.06.2017

État de la situation financière

(en milliers de dirhams)

Actif	Notes	30.06.2017	31.12.2016
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		1 550 347	2 324 220
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	5 471 536	5 186 957
Instruments dérivés de couverture		0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2	50 052 985	46 314 476
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	5.3	13 411 437	11 864 878
Prêts et créances sur la clientèle	5.3	39 014 553	36 356 005
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		0	0
Placements détenus jusqu'à leur échéance	5.4	34 935 667	35 179 819
Actifs d'impôt exigible	5.5	1 006 342	992 672
Actifs d'impôt différé	5.5	3 503 416	3 105 149
Comptes de régularisation et autres actifs	5.6	54 237 370	51 468 000
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participations dans des entreprises mises en équivalence		7 881 453	8 082 535
Immeubles de placement	5.7	4 722 668	4 776 567
Immobilisations corporelles	5.7	10 509 832	10 600 956
Immobilisations incorporelles	5.7	314 653	332 657
Ecarts d'acquisition	5.8	3 595 781	3 595 781
Total Actif		230 208 040	220 180 672

État du résultat global

(en milliers de dirhams)

Compte de résultat consolidé	Notes	30.06.2017	30.06.2016
+ Intérêts et produits assimilés		2 443 362	2 389 097
- Intérêts et charges assimilés		2 436 463	2 323 398
MARGE D'INTERET	7.1	6 900	65 699
+ Commissions (Produits)		307 114	279 344
- Commissions (Charges)		34 389	23 649
MARGE SUR COMMISSIONS	7.2	272 725	255 695
+/- Gains ou pertes nets sur instr. financiers à la juste valeur par résultat	7.3	-19 981	36 392
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.4	1 246 392	833 099
+ Produits des autres activités	7.5	3 856 485	3 727 137
- Charges des autres activités	7.5	2 542 987	2 411 319
PRODUIT NET BANCAIRE		2 819 534	2 506 702
- Charges générales d'exploitation	7.6	1 872 221	1 433 168
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immos incorp. et corp.	7.7	481 995	571 773
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		465 319	501 762
- Coût du risque	7.8	134 268	88 535
RESULTAT D'EXPLOITATION		331 051	413 227
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		129 127	84 344
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	7.9	675 201	32 856
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	7.10	0	97 478
RESULTAT AVANT IMPOT		1 135 379	627 905
- Impôts sur les résultats	8	281 264	140 537
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RESULTAT NET		854 115	487 369
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE		9 353	27 758
RESULTAT NET (Part du Groupe)		844 762	459 610

État des variations des capitaux propres

(en milliers de dirhams)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture décembre 2015	12 304 794			2 945 842	1 052 192	16 302 828	3 179 190	19 482 018
Changement de méthodes comptables				-87 563	-44 124	-131 687	-10 117	-141 804
Capitaux propres clôture 2015 corrigés	12 304 794	0	0	2 858 280	1 008 068	16 171 141	3 169 073	19 340 214
Opérations sur capital	0			0		0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				-48 398		-48 398	-143 058	-191 456
Résultat de l'exercice				672 144	0	672 144	75 376	747 521
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)						0		0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					1 674 960	1 674 960	13 882	1 688 842
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)				0		0	0	0
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				0	1 674 960	1 674 960	13 882	1 688 842
Autres				23 342	474 837	498 179	271 500	769 679
Capitaux propres clôture décembre 2016	12 304 794			3 505 368	3 157 866	18 968 027	3 386 774	22 354 801
Changement de méthodes comptables				43 569	472 695	516 264	17 624	533 888
Capitaux propres clôture 2016 corrigés	12 304 794	0	0	3 548 937	3 630 561	19 484 291	3 404 397	22 888 689
Opérations sur capital	0			0		0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				2		2	-149 220	-149 218
Résultat de l'exercice				844 762	0	844 762	9 353	854 115
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)						0		0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					136 622	136 622	3 619	140 241
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				0		0	0	0
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				0	136 622	136 622	3 619	140 241
Autres				91 941	5 528	97 469	48 433	145 902
Capitaux propres clôture juin 2017	12 304 794	0	0	4 485 642	3 772 711	20 563 147	3 316 582	23 879 728

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers de dirhams)

	30.06.2017	31.12.2016
Résultat avant impôts (A)	1 135 379	1 485 267
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations Corporelles et Incorporelles	621 085	1 036 269
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et autres immobilisations	36 653	25 404
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-552 398	-96 583
+/- Dotations nettes aux provisions	861 132	566 228
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-129 127	-221 041
+/- Pertes gains nets des activités d'investissement	-212 509	-848 094
+/- Produits et charges des activités de financement	521 512	899 829
+/- Autres mouvements	847	1 175
Total (2 à 9) des éléments non monétaires inclus dans le RNAI et autres ajustements (B)	1 147 195	1 363 187
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	3 250 570	1 386 042
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	208 403	7 549 783
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-9 006 938	-3 201 331
+/- Flux liés aux aut. opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-2 656 819	-865 627
- Impôts versés	-539 352	-626 477
Variation nette des actifs et passifs des activités opérations (C)	-8 744 136	4 242 390
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (Total A, B et C) (D)	-6 461 562	7 090 844
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-1 796 160	-2 586 560
+/- Flux liés aux immeubles de placement	11 465	69 307
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	108 256	-1 436 191
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (E)	-1 676 438	-3 953 444
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	8 167 522	769 539
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-591 856	-1 109 846
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (F)	7 575 665	-340 306
Effet de la variation des taux de change sur la tréso. et équivalents de tréso.	0	0
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total D, E et F)	-562 335	2 797 093
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	5 580 960	2 783 867
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	2 324 208	2 729 427
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des étab. de crédit	3 256 752	54 441
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	5 018 625	5 580 960
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	1 548 139	2 324 208
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des étab. de crédit	3 470 486	3 256 752
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-562 335	2 797 093

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1. Principes et méthodes comptables appliqués dans le Groupe

1.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Le Groupe Caisse de Dépôts et de Gestion établit et publie ses comptes consolidés, depuis le 1er janvier 2007, conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS). La présente publication tient compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été publiées par l'IASB à la date du 30 juin 2017.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers de Dirhams.

1.2 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.2.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion font ressortir les entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable, ils sont composés des comptes de la Caisse de Dépôt et de Gestion ainsi que de ceux des autres entités constituant le Groupe CDG. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient son contrôle effectif. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Les comptes individuels des entités du Groupe CDG sont établis dans le référentiel comptable marocain. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes au référentiel IFRS ainsi qu'aux options normatives arrêtées par le Groupe. Le périmètre de consolidation et les variations de périmètre de consolidation sont présentés en note 3.

1.2.2 Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe CDG. Ces filiales, qui peuvent être des entités structurées, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité), via la détention de droits de vote ou d'autres droits ;
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

Existence du Pouvoir

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d'appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises. Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels. Le pouvoir peut s'exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité sans obstacles ni contraintes. Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent. Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité, détient le pouvoir.

Exposition aux rendements variables

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans son implication. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (dividendes, intérêts, commissions...) ; ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables

Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d'influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l'entité. Si le Groupe dispose de pouvoirs de décision qui lui ont été délégués par des tiers externes et qu'il exerce ces pouvoirs au bénéfice principal de ces derniers, il est présumé agir en tant qu'agent des délégataires et, en conséquence, il ne contrôle pas l'entité bien qu'il soit décisionnaire. Dans le cadre des activités de gestion d'actifs, une analyse est menée pour déterminer si le gérant agit en tant qu'agent ou en tant que principal dans la gestion des actifs du fonds, ce dernier étant présumé contrôlé par le gérant si celui-ci est qualifié de principal.

Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat (activité conjointe ou co-entreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l'accord. Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (joint operation), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe doit alors comptabiliser de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents. Dans le cas d'une co-entreprise (joint-venture), les différentes parties ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Entités associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un

contrôle conjoint. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entité. La mise en équivalence est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition. Le résultat net de l'investisseur comprend sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice, et les autres éléments du résultat global de l'investisseur comprennent sa quote-part des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui exerce le contrôle sur cette entité. C'est le cas, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de l'entité sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines caractéristiques telles qu'une activité circonscrite, un objet précis et bien défini, des capitaux propres insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné. Les entités structurées peuvent revêtir différentes formes juridiques : sociétés de capitaux, sociétés de personnes, véhicules de titrisation, organismes collectifs de placement, entités sans personnes morales...

1.2.3 règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

• Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

• Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe CDG sont élaborés en Dirham Marocain. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du Dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

1.2.4 Regroupements d'entreprises et évaluations des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, à l'exception cependant des regroupements impliquant des entités mutuelles et des entités sous contrôle commun, dans la mesure où la norme IFRS 3 révisée exclut explicitement de son champ d'application ce type d'opérations. Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération entrent dans le coût d'acquisition. Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif. Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité, l'acquisition complémentaire des titres ne donne pas lieu à comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire, sauf dans le cas où il y a prise de contrôle. Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Ils font l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an et, en tout état de cause, dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) devant retirer des avantages de l'acquisition. Au niveau du Groupe CDG chaque filiale a été définie comme UGT et constitue le niveau le plus fin utilisé par la CDG pour déterminer le retour sur investissement.

1.3 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.3.1 Titres

A l'actif, les titres sont classés selon les trois catégories définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend :

- les actifs financiers détenus à des fins de transaction c'est-à-dire acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance ;
- les actifs financiers que le Groupe, en application de l'option offerte par la norme IAS 39, a choisi de comptabiliser dès l'origine à la juste valeur par résultat.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté comptable. Les variations de juste valeur de la période sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » hors revenus courus des titres à revenu fixe.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce portefeuille comprend les titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance (autres que ceux que le Groupe a désigné lors de leur comptabilisation initiale comme étant des actifs évalués en juste valeur par résultat ou des actifs disponibles à la vente et autres que ceux répondant à la définition des prêts et créances). La norme IAS 39 interdit, sauf exceptions limitées, une cession ou un transfert de ces titres avant échéance, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans. Les opérations de couverture contre le risque de taux d'intérêts de ces titres ne sont pas autorisées en IFRS. Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêts effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs. En cas d'indice objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêts effectif d'origine.

Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les titres qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents. Ce portefeuille regroupe, en particulier, les titres classés en titres de l'activité de portefeuille, titres détenus à long terme et titres de participation non consolidés. Les titres disponibles à la vente sont à l'origine comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupon couru inclus. A la date d'arrêté, ils sont évalués en juste valeur dont les variations, hors revenus courus, sont enregistrées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains/pertes latents ou différés ». Ces réévaluations sont portées au compte de résultat lorsque les titres sont cédés ou en cas de dépréciation durable, étant présumé que toute dépréciation d'un titre de capital est irréversible. Les produits courus ou acquis sur les titres à revenu fixe sont enregistrés dans le poste « Intérêts et produits assimilés ». Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans la rubrique « Dividendes sur titres à revenu variable ».

Dépréciation des titres

Les titres, autres que ceux classés en portefeuille d'actifs à la juste valeur par résultat, sont dépréciés dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation. Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation, le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50% de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Détermination de la juste valeur des actifs et passifs

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payer pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Le Groupe CDG utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur.



La mesure de la juste valeur comme indiqué par la norme IFRS 13 se décline en trois niveaux :

Niveau 1 : Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la Norme.

Niveau 2 : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Niveau 3 : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

Date d'enregistrement des titres

Les titres sont inscrits au bilan à la date de règlement-livraison.

1.3.2 Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes, s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises (celles non classées comme des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat) sont enregistrées initialement à leur valeur d'émission, comprenant les frais de transaction et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant leur taux d'intérêts effectif.

1.3.3 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération ; à chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique «Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique «Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat».

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter, dès l'initiation, la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture) ; par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme, notamment la couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe. La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert, et ce à hauteur du risque couvert ; l'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert. S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie a pour objectif de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux futurs d'un instrument financier (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux révisable).

La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres recyclables, la partie inefficace devant être enregistrée en compte de résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte le résultat ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

Ce type de couverture est comptabilisé de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

1.3.4 Détermination de la valeur de marché

La juste valeur est généralement définie comme étant le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation, autrement dit la valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Le référentiel IFRS établit une hiérarchie dans les modalités de détermination de la juste valeur :

- la meilleure représentation de la juste valeur est le prix coté sur un marché actif ;
- à défaut, la juste valeur doit être déterminée à l'aide de modèles de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématique fondées sur des théories financières connues et alimentées par des paramètres de valorisation basés sur les conditions de marché existant à la clôture ou déterminés à partir d'estimations statistiques ou autres méthodes.

Instruments traités sur des marchés actifs

Un marché est considéré comme actif, si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales. Lorsque des prix cotés sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché (titres, dérivés sur marchés organisés).

Selon la norme IAS 39, la marge dégagée lors de la mise en place d'un instrument financier ne peut être reconnue en résultat qu'à la condition que l'instrument financier puisse être évalué de manière fiable dès son initiation.

Sont considérés comme respectant cette condition les instruments traités sur un marché actif et les instruments valorisés à partir de modèles reconnus utilisant uniquement des données de marché observables.

Instruments traités sur des marchés non actifs

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat.

Cas particulier des actions non cotées :

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes et seules les moins-values sont comptabilisées.

1.3.5 Actifs et passifs financiers en juste valeur sur option

Lors de la comptabilisation initiale, on désigne des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.3.6 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs similaires) est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux futurs de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif ont été transférés à un tiers.

Dès lors, un actif ou un passif, représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif ou du groupe d'actifs, est enregistré distinctement.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est constaté dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Si le contrôle de l'actif financier est maintenu, ce dernier reste inscrit au bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Un passif financier (ou une partie de passif financier) est décomptabilisé seulement lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (titres donnés en pension livrée) est identifié. Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire, il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de «Titres reçus en pension livrée».

Lors des arrêts suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance est laissée en valeur nominale dans les prêts et créances.

Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent être assimilés à un transfert d'actif financier au sens des IFRS. Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés qui restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Côté emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

1.3.7 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêts effectif.

Le taux d'intérêts effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction, des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction faisant partie intégrante du taux effectif du contrat s'assimilent à des compléments d'intérêts tels les frais de dossier ou les commissions apporteurs d'affaire.

Les commissions sont comptabilisées en résultat, en fonction du type de services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.) ;
- les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées en résultat lors de l'exécution de cet acte.

1.3.8 Prêts et créances

Ce poste inclut les prêts et créances consentis aux établissements de crédit et à la clientèle et les enregistre initialement à leur juste valeur augmentée des coûts d'origine directement attribuables à l'opération et diminuée de certaines commissions perçues comme par exemple les frais de dossier. Lors des arrêts ultérieurs, il est évalué au coût amorti selon la méthode du taux effectif.

Le taux d'intérêts effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Ce taux inclut les décotes, constatées lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, ainsi que les produits et coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Créances restructurées

Ce sont les créances qui ont fait l'objet d'une restructuration suite aux difficultés financières du débiteur. Cette restructuration peut résulter soit d'un accord amiable avec l'établissement, soit d'une décision de justice ou de commission de surendettement.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux effectif initial. Cette décote est inscrite au résultat dans le poste «Coût du risque» et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêts selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Dépréciation des créances

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

Provision sur base individuelle

L'appréciation du caractère avéré du risque s'effectue en premier lieu sur base individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Les critères retenus pour considérer un encours comme douteux correspondent aux situations suivantes :

- existence d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ;
- situation de la contrepartie présentant des caractéristiques telles qu'il existe un risque avéré (difficultés financières du débiteur, augmentation du nombre de retards de paiement, forte probabilité de dépôt de bilan, etc.) indépendamment de l'existence de tout impayé ;
- existence de procédures contentieuses.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée, au taux effectif d'origine, des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties intrinsèques au contrat.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en «Coût du risque» au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constatation d'une dépréciation, enregistrée dans un compte de provision distinct. Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste «Coût du risque».

A compter de la dépréciation de l'actif, le poste «Produits d'intérêts et assimilés» du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêts effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, il est admis que les pertes provisionnelles puissent faire l'objet d'une estimation statistique.

Provision sur base collective

Les contreparties non dépréciées sur base individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit avéré sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par le Groupe pour identifier les populations présentant une dégradation du risque de crédit depuis l'octroi repose sur l'analyse des bases d'incidents et sur l'historique des incidents.

La provision collective est déterminée sur la base des pertes attendues sur l'assiette ainsi déterminée. La probabilité de défaut est calculée à maturité.

Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.



Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.3.9 Garanties financières et engagements de financement
Garanties financières

Un contrat répond à la définition d'une garantie financière lorsqu'il obéit à un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur (le garant) remboursera le souscripteur de la garantie suite aux pertes qu'il aura effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur appelé à effectuer un paiement sur un instrument de dette qu'il détient. A la date de mise en place, ces contrats sont enregistrés à leur juste valeur initiale, qui correspond, si le contrat est rémunéré, à la commission/rémunération du risque pris par l'émetteur. Par la suite, ces garanties sont évaluées au montant le plus élevé entre le montant déterminé selon la norme IAS 37 (montant égal à la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation) et la juste valeur initiale diminuée le cas échéant de l'amortissement de la rémunération tel que défini par la norme IAS 18.

En revanche, une garantie qui donne lieu à paiement en réponse aux variations d'une variable financière ou non (fonction par exemple d'une notation de crédit) est considérée comme un dérivé au sens de la norme IAS 39 et comptabilisée comme tel.

Si, en plus de l'existence d'un principe indemnitaire, il y a transfert d'un risque significatif, le contrat de garantie financière peut répondre alors également à la définition d'un contrat d'assurance selon la norme IFRS 4. Les garanties financières, clairement désignées comme des contrats d'assurance et auxquelles des règles comptables propres aux contrats d'assurance étaient appliquées préalablement à la mise en œuvre des normes IFRS, sont enregistrées comme des contrats d'assurance dans les comptes du Groupe.

Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé sont traités comme des opérations de hors-bilan. Une provision est constituée lorsqu'il existe un risque avéré de défaillance de la contrepartie. Les indicateurs de dépréciation utilisés pour les engagements de financement sont identiques à ceux retenus dans l'appréciation du risque avéré pour la dépréciation des créances sur base individuelle.

1.3.10 Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptables dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le Groupe. A la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe, qui est le Dirham. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est constaté en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.4 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins administratives ou de production de biens et de services. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

1.4.1 Immobilisations d'exploitation
Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité. Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Lorsqu'ils sont développés en interne, s'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont constatés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique «Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles» du compte de résultat. Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. La mise en œuvre de l'approche par composants a porté essentiellement sur les constructions et les installations techniques. Le Groupe CDG a retenu quatre composants principaux pour les constructions :

Composants	Durée d'utilité
Gros-oeuvre, terrassement	Entre 50 et 70 ans
Menuiserie, aménagement extérieur	Entre 15 et 30 ans
Étanchéité, électricité, précâblage	Entre 10 et 15 ans
Plomberie, Sanitaire, Peinture	Entre 5 et 10 ans

Pour les installations techniques, les entités concernées ont fait appel à un cabinet technique externe pour la décomposition des immobilisations et la définition des durées d'utilité résiduelle. Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

1.4.2 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital investi. Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables. A la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement ont été évalués en utilisant la méthode du coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Cette méthode est appliquée à tous les immeubles de placement au sein du groupe, y compris ceux détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement.

1.4.3 Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location simple ou de contrats de location- financement.

Contrats de location simple

- La société du Groupe est le bailleur du contrat de location : Un contrat de location simple est un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur. Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Les pas-de-porte reçus sont lissés sur la durée de location en contrepartie d'un compte de produits constatés d'avance. Les loyers et les dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes «Produits des autres activités» et «Charges des autres activités».

- La société du Groupe est le preneur du contrat de location : Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location. Les pas-de-porte payés sont lissés sur la durée de location en contrepartie d'un compte de charges constatées d'avance.

Contrats de location-financement :

- La société du Groupe est le bailleur du contrat de location : Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est constaté au compte de résultat sous la rubrique «Intérêts et produits assimilés». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et

en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat. Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- La société du Groupe est le preneur du contrat de location : Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêts implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

1.5 STOCKS

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks doit comprendre tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes (autres que les taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès de l'administration fiscale), ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un stock exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu peuvent être incorporés dans le coût de ce stock. Les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1.6 DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique «Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles» du compte de résultat. Ces tests concernent essentiellement les écarts d'acquisition ; ces derniers ont été rattachés aux UGT (unités génératrices de trésorerie) qui correspondent aux filiales du Groupe. Le test de dépréciation consiste alors à comparer la valeur comptable de chaque UGT (comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés) à sa valeur recouvrable, cette valeur étant définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité de l'UGT. La valeur de marché est déterminée comme la meilleure estimation de la vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières. La détermination de la valeur d'utilité des UGT résulte d'une approche multicritère, privilégiant cependant la méthode de l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe. Les flux futurs sont estimés sur la base de données prévisionnelles entre trois et cinq ans, issues du plan à moyen terme du Groupe (par exception, notamment pour le métier Assurance vie et pour les sociétés n'ayant pas atteint un degré de maturité suffisant, la durée des prévisions retenue est prolongée au-delà de cinq ans). Compte tenu de la diversité des métiers du Groupe, des taux différenciés de croissance à l'infini, tenant compte de la nature des activités et des risques associés, sont utilisés. Le taux d'actualisation, issu des données boursières récentes, représente le taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné, compte tenu de leur valeur boursière présente, de leurs résultats prévus sur les prochaines années et d'une extrapolation à l'infini de ces derniers sur la base d'un taux de croissance constant. Il résulte de l'addition des éléments suivants : taux sans risque, prime de risque, bêta sectoriel et éventuellement une prime de risque spécifique, la prime de risque et le bêta étant calculés à partir d'un échantillon représentatif de valeurs cotées du secteur. Pour tenir compte des hypothèses de marché et des risques spécifiques inhérents aux différents secteurs d'activité, des taux d'actualisation différenciés sont en conséquence utilisés. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat.

1.7 AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en trois catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés, les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire, les indemnités de fin de contrat de travail, les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les compléments de retraite bancaire et les primes de fin de carrière.

1.7.1 Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

1.7.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent ceux qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

- Indemnités de fin de contrat de travail Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- Avantages postérieurs à l'emploi Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes qualifiés de «régimes à cotisations définies» ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges. Seuls les régimes qualifiés de «régimes à prestations définies» sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement. Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

1.7.3 Paiement à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions. La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés ; le montant de cette charge correspond à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.



1.8 PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour litiges et pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable ; ledit montant est actualisé pour déterminer la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.9 ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées, sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe. Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.9.1 Actifs

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en «Actifs financiers à la juste valeur par résultat» et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.9.2 Passifs

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste «Provisions techniques des sociétés d'assurance» et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté. Les provisions techniques des filiales d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques qui correspondent généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi.

La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

Périodiquement, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la «comptabilité reflet» : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie au Maroc, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scenarii étudiés.

1.9.3 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques «Produits des autres activités» et «Charges des autres activités». Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.10 ACTIVITÉS AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET SERVICES

1.10.1 Activité de promotion immobilière et services à l'immobilier

Le chiffre d'affaires des activités de promotion immobilière représente le montant de l'activité de promotion logement et tertiaire et des activités de prestations de services. Les opérations de promotion immobilière partiellement achevées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées suivant la méthode de l'achèvement, tandis que les activités de prestations de services à l'immobilier sont comptabilisées à l'avancement.

Le dégageement des marges opérationnelles tient compte de l'ensemble des coûts affectables aux contrats :

- L'acquisition des terrains ;
- Les travaux d'aménagement et de construction ;
- Les taxes ;
- Les études préalables qui sont stockées seulement si la probabilité d'obtention de l'opération est élevée ;
- Les honoraires internes de maîtrise d'ouvrage de l'opération ;
- Les frais commerciaux affectables (commissions des vendeurs internes et externes, publicité des programmes, bulles de vente, etc.).

Les stocks et travaux en cours sont constitués des terrains évalués à leur coût d'acquisition, de travaux en cours (coût d'aménagement et de construction) et de produits finis évalués au prix de revient.

Les études préalables au lancement des opérations de promotion sont incluses dans les stocks si les probabilités de réalisation de l'opération sont élevées. Dans le cas contraire, ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Lorsque la valeur nette de réalisation des stocks et des travaux en cours est inférieure à leur prix de revient, des dépréciations sont comptabilisées.

1.10.2 Activité agricole

Une entreprise doit comptabiliser un actif biologique ou une production agricole si et seulement si :

- l'entreprise contrôle l'actif du fait d'événements passés ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- la juste valeur ou le coût de cet actif peut être évaluée de façon fiable.

Un actif biologique doit être évalué lors de la comptabilisation initiale et, à la date de clôture, à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable.

Un profit ou une perte résultant de la comptabilisation initiale d'un actif biologique à sa juste valeur diminuée des coûts au point de vente estimés et d'une variation de la juste valeur diminuée des coûts au point de vente estimés d'un actif biologique doit être inclus dans le résultat net de la période pendant laquelle il (ou elle) se produit.

Cette activité concerne exclusivement la société Eucaforest. Les actifs biologiques concernés sont les arbres d'Eucalyptus. A partir de la quatrième année, il est possible de procéder, pour chaque parcelle, à une estimation du volume des arbres sur pieds, qui est ensuite transformé en poids. Le poids ainsi déterminé peut être pondéré par le prix de vente (cellulose ou adjudication) et déterminer la juste valeur du bois sur pieds.

1.11 IMPÔTS

1.11.1 Impôts exigibles

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur pour chaque activité et chaque localisation d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

1.11.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés en cas de différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique «Impôt sur les bénéfices» du compte de résultat.

1.12 CONCESSIONS

IFRIC 12 traite de la comptabilisation de certains contrats de concession par le concessionnaire.

Ces interprétations précisent les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée sont confiées au concessionnaire avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement ;
- le concédant a l'obligation d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant) ;
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre ;
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régle le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régle les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus ;
- le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

En application d'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature de la rémunération à recevoir. Ainsi :

- le modèle « actif financier » est applicable quand le concessionnaire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant, soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement) ;
- Dans les autres cas, le modèle « actif incorporel » est applicable : le concessionnaire bénéficie alors d'un simple droit à facturer les usagers du service public; le concessionnaire est payé en substance par l'utilisateur.

Ainsi, dans le cas où les usagers paient le Groupe mais où, en fait, la collectivité garantit les montants qui seront versés pendant la durée du contrat (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti), il convient de considérer qu'en substance, c'est la collectivité qui paie et que c'est le modèle « actif financier » qui doit être retenu. En pratique, sont concernés les contrats BOT (Build Operate Transfer) signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères).

En revanche, dans le cas où la collectivité paie le Groupe mais n'est en fait qu'un simple intermédiaire collecteur de tarifs et ne donne pas de garantie sur les montants qui seront versés (accord de simple « pass through »), il convient de considérer qu'en substance, ce sont les usagers qui paient et que c'est le modèle « actif financier » qui doit être retenu.

Le terme « en substance » signifie que l'identité du payeur n'est pas en soi le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

En application de ces principes :

- Les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant, en tant qu'éléments d'infrastructure dont l'accès est donné au concessionnaire pour les besoins de l'accord de service, ne pouvant être cédées et étant remises gratuitement en fin de contrat au concédant ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière. En particulier, les éléments d'infrastructure confiés pendant la durée du contrat au concessionnaire par le concédant aux fins d'entretien et de maintenance ne sont pas inscrits dans l'état de situation financière ;
- Les éléments d'infrastructure réalisés par le concessionnaire sont comptabilisés de la façon suivante :
 - en cas d'application du modèle « actif incorporel », la juste valeur des travaux représente le coût d'acquisition de l'actif incorporel qui est comptabilisé au moment de la construction des ouvrages s'il est prévu que les travaux génèrent des avantages économiques futurs (par exemple extension de réseau). Dans le cas contraire, la valeur actualisée des engagements de travaux est comptabilisée « ab initio » en contrepartie d'une dette de concession ;
 - en cas d'application du modèle « actif financier » la créance sur le concédant est comptabilisée au moment de la construction des ouvrages à la juste valeur des travaux ;
 - lorsque seule une part de l'investissement fait l'objet d'un engagement de paiement de la part du concédant, cette part est comptabilisée en actif financier à hauteur du montant garanti par le concédant et en immobilisation incorporelle pour le solde selon un modèle qualifié de mixte.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel...). Elles sont comptabilisées soit à l'actif dans les états de situations financières en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Note 2 : Jugements utilisés dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ainsi, c'est en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en «Actifs disponibles à la vente» ou en «Instruments financiers en valeur de marché par résultat» à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

Note 3 : Informations sur le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe CDG comprend 143 entités au 30 juin 2017, celles-ci se répartissent comme suit :

	ME	IG
31.12.2016	43	102
30.06.2017	40	103

ME : Mise en équivalence - IG : Intégratiojn globale

	ECR	HFA	IML	HZT	ATI	ARS	AUT
31.12.2016	9	24	22	36	23	3	28
30.06.2017	9	24	22	37	22	3	26

ECR : Banques & établissements de crédit - HFA : Holding, Fonds, autres activités financières - IML : Promotion immobilière et immobilier locatif - HZT : Ste hôtelières et Z. touristiques - ATI : Aménagement territorial et infrastructures - ARS : Assurance et réassurance - AUT : Autres activités



Au 30.06.2017, le périmètre de consolidation du Groupe CDG se présente comme suit :

Entité	Secteur d'activités	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
CAISSE DE DEPOTS ET DE GESTION	Banques & établissements de crédit	HOLDING	100,00	100,00
BNDE	Banques & établissements de crédit	Mise en équivalence	30,00	30,00
MASSIRA CAPITAL MANAGEMENT	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CAP MEZZANINE	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	42,85	42,06
CAPMEZZANINE II	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	36,98	36,22
FINEA	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	99,36
HP-CDG IT	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
FONDS CARBONE	Autres activités	Mise en équivalence	50,00	50,00
FONDS SINDIBAD	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	20,83	20,83
FONDS JAIDA	Banques & établissements de crédit	Mise en équivalence	32,01	32,01
LOTTERIE NATIONALE	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
Société de répartition des billets de loteries	Autres activités	Intégration globale	100,00	52,35
CLUB AL WIFAQ	Autres activités	Intégration globale	100,00	97,21
SOCIETE HOTELIERE DE NADOR	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE HAY RIAD ANDALOUS	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
MDINABUS	Autres activités	Mise en équivalence	34,00	34,00
FOND MAROCAIN FORESTIER	Autres activités	Mise en équivalence	50,00	50,00
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT PRIVEE	Autres activités	Intégration globale	100,00	51,18
FONCIERE UIR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	40,98	40,98
PARADISE HOTEL	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
WAFIA HOTEL	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
LE LIDO	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
TICHKA	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
ITER ERFOUD	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SITZAG	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
MAHD SALAM	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
FONDS DE GARANTIE DEDIE A LA COMMANDE PUBLIQUE	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	25,00	25,00
FOND DE GARANTIE AMORCAGE	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
AJARINVEST	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	86,87
HOLDICO	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
INFARMAROC	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	69,24
SOCIETE D'EAU DESSALEE D'AGADIR	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	49,00	33,93
BOURSE DE CASABLANCA	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	29,10	28,05
CMVT INTERNATIONAL	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
TECK CAPITAL MANAGEMENT	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
ACCES CAPITAL ATLANTIQUE MAROC SA (ACAMSA)	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	55,56
FONCIERE CHELLAH	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
ARRIBAT CENTRE	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
ALDAR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	40,00	40,00
FONCIERE CHELLAH INDUSTRIES	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
ACACIA PARTICIPATIONS	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
MADEAF	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MER	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	97,59
SAI M'DIQ	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE RESIDENCES TOURISTIQUES	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
NEW MARINA CASABLANCA	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
MED RESORT	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE MAROCAINE DE VALORISATION DES KASBAHS	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Mise en équivalence	34,00	34,00
SOCIETE HOTELIERE DE OUED NEGRO	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE RESORTS A M'DIQ	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES HOTELS DU NORD B	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
MZEMA HOTEL	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SDRT Immo	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	75,00
SOCIETE CENTRALE DE REASSURANCE	Assurance et réassurance	Intégration globale	100,00	94,41
UPLINE INVEST FUND	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	22,50	21,24
JAWHARAT CHAMAL	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	30,00	28,32
Société d'Aménagement de la Vallée de Oued Martil	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Mise en équivalence	20,83	20,83
CDG CAPITAL	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	100,00
CDG CAPITAL BOURSE	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CDG CAPITAL GESTION	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CDG CAPITAL REAL ESTATE	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
CDG CAPITAL PRIVATE EQUITY	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CDG CAPITAL INFRASTRUCTURES	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
CH BANK	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	67,17
CREDITLOG3	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	67,17
CREDITLOG4	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	67,17
MAGHREB TITRISATION	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	50,62
CH COURTAGE	Assurance et réassurance	Intégration globale	100,00	67,17
MAROC LEASING	Banques & établissements de crédit	Mise en équivalence	34,01	22,85
LE TIVOLI	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	60,02
SOFAC	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	44,53
SOFASSUR	Assurance et réassurance	Intégration globale	100,00	44,53
QMB COMPANY	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	46,87
RHOSIN ANNAKHIL	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	67,17
FIPAR HOLDING	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
MEDITEL	Autres activités	Mise en équivalence	25,50	25,50
TANGER MED PORT AUTHORITY	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	32,28	32,28
CDG DEVELOPPEMENT	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
AUDA	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
CELLULOSE DU MAROC	Autres activités	Intégration globale	100,00	90,02
EUCAFOREST	Autres activités	Intégration globale	100,00	90,02
CIVAC	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
CREATIVE TECHNOLOGIE	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
MAROC NUMERIC FUND	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	20,00	20,00
MITC CAPITAL	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	20,00	20,00
DYAR AL MADINA	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	83,68
EXPROM	Autres activités	Mise en équivalence	40,00	40,00
SFCDG	Autres activités	Intégration globale	100,00	70,00
AIGLEMER PAPER	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
NOREA	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
RESORT CO	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Mise en équivalence	41,39	41,39
ROYAL GOLF DE FES	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SAMAZ	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Mise en équivalence	42,53	42,53
HOTELS AND RESORTS OF MOROCCO	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SOMADET	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
JNANE SAIS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
SONADAC	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	50,04
SOTHERMY	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	98,83
COTHERMY	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	98,83
STE ZENATA	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
SEM TEMARA	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
CASA DEVELOPEMENT	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
PATRILOG	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	50,00	50,00
OUEDCHBIKA	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Mise en équivalence	35,00	35,00
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE SAIDIA	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	66,00
SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE PROMOTION STATION TAGHAZOUT	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Mise en équivalence	45,00	45,00
SAIDIA MARINA MANAGEMENT	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	33,00
CHBIKA RIVE HOTEL	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Mise en équivalence	35,00	35,00
NOVEC	Autres activités	Intégration globale	100,00	97,18
INGEPLAN	Autres activités	Intégration globale	100,00	84,22
TANGER MED ENGINEERING	Autres activités	Mise en équivalence	49,03	47,65
CG PARKING	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
RABAT PARKING	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
AVILMAR	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
MEDZ	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
SAVCI	Ste hôtels/ères et Z. touristiques	Mise en équivalence	34,00	34,00
NEMOTEK TECHNOLOGIE	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
TECHNOPOLIS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
MEDZ INDUSTRIELS PARKS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
CAMEROUNAISE DES EAUX	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	33,33	33,31
OUED FES	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
SAPS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	68,00
HALIOPOLIS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	51,00
AFZI	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
AGROPOLIS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
CASASHORE	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
TECHNOPOLE OUIDJA	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
MEDZ SOURCING	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
MID PARC INVESTMENT	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
ATLANTIC FREE ZONE MANAGEMENT	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
MIDPARC SA	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	34,00	34,00
CGI	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,65
AL MANAR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,65
DYAR AL MANSOUR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,65
SAMEVIO	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	69,75
MAJOR DEVELOPEMENT COMPANY	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,65
SOCIETE D'EXTENSION ET DE PROMOTION DU GOLF DE BENSUWANE	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	49,54	49,37
AMENAGEMENT DE LA VILLE VERTE DE BOUSKOURA	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	50,46
IMMOLOG	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	50,00	49,82
GOLF MANAGEMENT MAROC	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,65
GOLF GREEN COMPAGNIE	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,65
CASA GREEN TOWN FACILITIES	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,65
MARINA MANAGEMENT COMPANY	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,65

Note 4 : Changement de méthodes comptables

4.1 MÉTHODES COMPTABLES

Au sens de la norme IAS 8, les méthodes comptables peuvent être définies comme les principes, bases, conventions, règles et pratiques spécifiques appliqués par une entreprise pour établir et présenter ses états financiers. Les méthodes comptables sont constituées par le référentiel des normes IAS/IFRS et interprétations SIC/IFRIC, toutefois, en absence de norme ou interprétation spécifique concernant le traitement d'une opération particulière, l'entité aura recours au jugement du management pour appliquer des méthodes comptables pertinentes pour la prise de décisions des utilisateurs et fiables pour les états financiers (résultats et position financière de l'entreprise fidèle, vision économique des transactions ou autres événements neutres, prudentes et dans le respect des règles). Néanmoins, l'entité doit s'assurer de la permanence des méthodes comptables appliquées pour toutes transactions similaires, autres événements et circonstances.

4.2 CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Un changement comptable doit être effectué seulement s'il conduit à une présentation plus pertinente et fiable dans les états financiers de l'entreprise, ou imposé par une norme ou une interprétation d'une norme.

L'adoption d'une méthode comptable pour des événements ou transactions qui diffèrent en substance de ceux passés, ou pour des éléments qui ne s'étaient pas produits précédemment ou qui étaient jusqu'alors non significatifs ne constitue pas un changement de méthode comptable au sens de la norme IAS 8.

La norme distingue trois sources de changement de méthodes comptables :

- un changement volontaire de méthodes comptables doit être appliqué rétrospectivement, comme si cette nouvelle méthode avait toujours été utilisée, et ce sur la base des informations et hypothèses disponibles à l'origine, le montant des ajustements afférent aux exercices antérieurs étant imputé aux capitaux propres d'ouverture du premier exercice présenté ;
- un changement de méthode imposé par une norme ou une interprétation est traité selon que le changement de méthode intervient lors de l'adoption du référentiel IAS/IFRS ou lors d'une date ultérieure :
 - à la date d'adoption des IAS/IFRS, la comptabilisation des changements de méthodes comptables conformément à IFRS 1, Première adoption, les ajustements afférents à ces changements passant par les capitaux propres d'ouverture à la date de transition ;
 - à une date ultérieure, le changement doit être appliqué de manière rétrospective avec ajustements par les capitaux propres d'ouverture du premier exercice présenté ;
- un changement de méthode imposé par une norme publiée non effective à la clôture doit faire l'objet d'informations complémentaires si l'entité n'envisage pas d'appliquer la norme par anticipation concernant notamment l'impact de l'application de cette nouvelle méthode.

Tout changement de méthode comptable doit faire l'objet d'informations à fournir en annexe concernant :

- la nature et les raisons du changement ;
- le montant de l'ajustement pour l'exercice en cours et pour chaque exercice antérieur présenté ;
- le montant de l'ajustement pour chaque ligne impactée dans les états financiers ;
- l'impact de l'ajustement correspondant sur le résultat par action de base et dilué.

Néanmoins, si l'application rétrospective des changements de méthodes comptables est impossible, la norme IAS 8 prévoit un retraitement à compter de la date où le chiffrage du retraitement est possible avec informations complémentaires à fournir en annexe concernant les circonstances de la non application rétrospective sur l'ensemble des exercices antérieurs et la description des retraitements effectués (date d'application, nature).

Note 5 : Informations relatives au bilan

5.1 INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Cette catégorie inclut les instruments suivants :

(en milliers de dirhams)

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	30.06.2017
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 603 062	309 994	246 822	1 666 235
Titres à revenus fixes	3 583 895	39 108 362	38 886 956	3 805 301
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 186 957	39 418 356	39 133 778	5 471 536

5.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Cette catégorie inclut les instruments suivants :

(en milliers de dirhams)

	Juste valeur au 31.12.2016	Augmentations	Diminutions	Juste valeur au 30.06.2017
Titres à revenus variables	38 622 530	9 694 719	6 788 189	41 529 060
Cotés	30 990 583	1 757 824	112 645	32 635 762
Non cotés	7 631 947	7 936 894	6 675 544	8 893 298
Titres à revenus fixes	7 561 456	1 511 348	829 635	8 243 169
Cotés	2 206 417	0	123 669	2 082 748
Non cotés	5 355 039	1 511 348	705 966	6 160 421
Autres	130 489	154 488	4 221	280 756
TOTAL	46 314 476	11 360 554	7 622 045	50 052 985

5.3 PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont analysés en considérant les deux cas suivants :

(en milliers de dirhams)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	30.06.2017	31.12.2016
A vue	5 498 851	5 448 467
Comptes ordinaires	2 127 966	2 184 980
Prêts et comptes au jour le jour	2 760 000	1 087 403
Valeur en reçues en pension au jour le jour	610 885	2 176 084
A terme	7 918 605	6 422 361
Prêts et comptes à terme	6 594 152	6 141 438
Valeur en reçues en pension à terme	1 318 552	273 934
Créances rattachées	5 901	6 988
Total Brut	13 417 456	11 870 828
Dépréciation	6 019	5 950
Total Net	13 411 437	11 864 878

(en milliers de dirhams)

Prêts et créances sur la clientèle	Secteur public	Secteur privé			Prêts et créances au 30.06.2017	Prêts et créances au 31.12.2016
	É. financières	É.non financières	Autre clientèle			
Crédits de trésorerie	953 597	20 289	2 795 731	444 392	4 214 010	2 923 784
Comptes à vue débiteurs	370 878	17 856	944 969	0	1 333 703	986 358
Créances commerciales sur le Maroc	0	0	373 780	0	373 780	210 135
Crédits à l'exportation	0	2 433	9 637	0	12 070	2 291
Autres crédits de trésorerie	582 719	0	1 467 345	444 392	2 494 457	1 725 000
Crédits à la consommation	0	2	7	5 823 173	5 823 182	5 383 812
Crédits à l'équipement	11 060	0	1 056 408	307 808	1 375 276	1 492 548
Crédits immobiliers	0	0	7 032 768	16 632 535	23 665 303	23 550 598
Autres crédits	1 847	15 591	0	1 392 129	1 409 568	1 484 899
Créances acquises par affacturage	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus à recevoir	1 906	86 690	0	0	88 596	40 070
Créances en souffrance	0	0	454 191	2 762 309	3 216 500	2 938 211
Échéances de crédits à l'équipement impayées	0	0	9 372	911	10 283	67 666
Échéances de crédits à la consommation impayées	0	0	0	0	0	17 900
Échéances de crédits immobiliers impayées	0	0	91 504	75 002	166 506	183 340
Créances acquises par Affacturage impayées	0	0	0	0	0	0
Créances impayées	0	0	0	0	0	0
Créances en souffrance sur la clientèle	0	0	495 433	3 310 662	3 806 096	3 409 820
Agios réservés	0	0	-142 118	-624 267	-766 385	-740 510
Dépréciation	0	0	412 841	1 252 237	1 665 078	1 527 075
sur base individuelle	0	0	226 343	1 222 481	1 448 824	1 293 550
sur base collective	0	0	186 498	29 756	216 254	233 450
Valeurs reçues en pension	0	616 137	0	271 060	887 196	69 120
Prêts et créances sur la clientèle	968 410	738 709	10 926 265	26 381 169	39 014 553	36 356 000

5.4 PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU’À ÉCHÉANCE

Ces placements se détaillent comme suit :

(en milliers de dirhams)				
HTM	31.12.2016	Augmentation	Diminution	30.06.2017
1 An	0	0	0	0
2 Ans	1 702 756	172	189 462	1 513 466
5 Ans	1 652 511	18 499	39 258	1 631 752
10 Ans	5 384 072	49 478	132 159	5 301 391
15 Ans	23 204 377	87 935	27 901	23 264 411
20 Ans	3 236 102	13 973	25 429	3 224 647
Total	35 179 819	170 058	414 210	34 935 667

5.5 IMPÔTS COURANTS ACTIF ET PASSIF

(en milliers de dirhams)		
	30.06.2017	30.06.2016
Charges d’impôts courants	76 664	313 864
Charge d’impôts différés	204 600	-173 327
Impôts sur les résultats	281 264	140 537

(en milliers de dirhams)		
	30.06.2017	31.12.2016
Actifs d’impôts différés	3 503 416	3 105 149
Passifs d’impôts différés	2 081 308	1 676 487
Position nette	1 422 108	1 428 663

5.6 COMPTES DE RÉGULARISATION, AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers de dirhams)		
	30.06.2017	31.12.2016
Comptes de régularisation	2 034 740	770 248
Autres actifs	53 886 551	52 236 835
Provisions sur comptes de régularisation et autres actifs	1 683 922	1 539 084
Comptes de régularisation et autres actifs	54 237 370	51 468 000

(en milliers de dirhams)		
	30.06.2017	31.12.2016
Comptes de régularisation	1 152 556	1 396 914
Autres passifs	20 731 235	19 443 040
Comptes de régularisation et autres passifs	21 883 791	20 839 954

5.7 IMMOBILISATIONS D’EXPLOITATION ET DE PLACEMENT

Cette catégorie comprend les terrains et immeubles de placement ainsi que les immobilisations d’exploitation incorporelles et corporelles.

(en milliers de dirhams)						
Immobilisations d’exploitation et de placement	31.12.2016			30.06.2017		
	Valeur brute	Cumul amort et pertes de valeurs	Valeur nette comptable	Valeur brute	Cumul amort et pertes de valeurs	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	6 115 908	1 339 341	4 776 567	6 058 946	1 336 278	4 722 668
Terrains et constructions	8 982 965	2 061 773	6 921 192	9 465 613	2 246 886	7 218 727
Installations techniques, matériel et outillages	5 304 909	3 210 736	2 094 173	5 366 588	3 374 976	1 991 612
Biens mobiliers donné en location	2 262	961	1 301	6 052	1 079	4 973
Autres immobilisations corporelles	3 154 791	1 570 500	1 584 291	2 857 781	1 563 261	1 294 520
Immobilisations corporelles	17 444 926	6 843 970	10 600 956	17 696 034	7 186 202	10 509 832
Logiciels acquis	650 020	184 656	465 365	641 500	174 780	466 720
Logiciels développées en interne	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	388 417	521 125	-132 708	409 297	561 363	-152 067
Immobilisations incorporelles	1 038 437	705 780	332 657	1 050 797	736 143	314 653
Total	24 599 272	8 889 092	15 710 180	24 805 777	9 258 623	15 547 153

5.8 ÉCARTS D’ACQUISITION

Les écarts d’acquisition positifs se détaillent comme suit :

(en milliers de dirhams)				
	31.12.2016	Augmentation	Diminution	30.06.2017
Ecart d’acquisition - Valeur brute	3 798 784	0	0	3 798 784
Ecart d’acquisition - Dépréciation	203 003	0	0	203 003
Écarts d’acquisition	3 595 781	0	0	3 595 781

5.9 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

(en milliers de dirhams)						
	BAM, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres Etablissements au Maroc	Etablissements de crédit à l’étranger	Dettes au 30.06.2017	Dettes au 31.12.2016
Comptes ordinaires créditeurs	0	0	19 697	0	19 697	90 234
Valeurs données en pension	1 000 315	2 031 687	0	0	3 032 002	320 056
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	1 000 315	2 031 687	0	0	3 032 002	320 056
Emprunts de trésorerie	390 615	1 670 877	987 762	800 080	3 849 334	4 174 412
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	384 952	1 670 877	218 569	0	2 274 398	480 000
- Emprunts financiers	5 664	0	769 193	800 080	1 574 936	3 694 412
Autres dettes	0	213 519	34 631 544	2 606 884	37 451 946	35 963 573
Intérêts courus à payer	125	11 863	308 918	18 888	339 794	27 133
TOTAL	1 391 054	3 927 946	35 947 920	3 425 852	44 692 772	40 575 408

5.10 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers de dirhams)						
DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Dépôts au 30.06.2017	Dépôts au 31.12.2016
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	205 611	97 030	4 724 262	11 805 338	16 832 241	18 287 078
Comptes d’épargne	0	0	0	4 606 433	4 606 433	4 411 988
Dépôts à terme	343 423	1 897 520	1 065 800	5 786 950	9 093 693	6 678 370
Autres comptes créditeurs	11 616 757	47 180 594	104 202	21 693 074	80 594 627	80 011 979
Intérêts courus à payer	42 139	1 394 904	533 846	712 231	2 683 120	1 477 338
Dettes envers la clientèle	12 207 929	50 570 048	6 428 110	44 604 026	113 810 113	110 866 753

5.11 TITRES DE CRÉANCE ÉMIS

(en milliers de dirhams)				
	31.12.2016	Augmentation	Diminution	30.06.2017
Titres de créances négociables	6 202 865	2 411 362	1 850 000	6 764 227
Emprunts obligataires	1 740 857	0	483 156	1 257 701
Autres dettes représentées par un titre	568 286	0	147 728	420 558
Titres de créance émis	8 512 008	2 411 362	2 480 884	8 442 486

5.12 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D’ASSURANCE

(en milliers de dirhams)		
	30.06.2017	31.12.2016
Provisions pour primes non acquises	806 137	444 814
Provisions pour sinistres à payer	7 627 348	7 325 562
Provisions des assurances vie	2 813 490	2 844 330
Provisions pour fluctuations de sinistralité	0	0
Provisions pour aléas financiers	0	0
Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0
Provisions pour participations des assurés aux bénéfices	0	0
Autres Provisions techniques	275 744	350 021
Provisions techniques sur placements	0	0
Provisions techniques des contrats d’assurance	11 522 719	10 964 727

5.13 AUTRES PROVISIONS

(en milliers de dirhams)				
	31.12.2016	Augmentation	Diminution	30.06.2017
Provisions pour risques d’exécution d’engagements par signature	23 812	4 563	3 006	25 369
Provisions pour risques de change	9 284	119	126	9 279
Provisions pour risques généraux	387 596	220 000	22 098	585 498
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	321 505	9 252	3 184	327 573
Provisions pour autres risques et charges	703 773	48 451	298 593	453 631
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions	1 445 971	282 384	327 007	1 401 350

Ces provisions se répartissent par échéance comme suit :

(en milliers de dirhams)		
	30.06.2017	31.12.2016
Provisions à long terme	418 036	322 884
Provisions à court terme	983 314	1 123 087
Provisions	1 401 350	1 445 971

5.14 INFORMATIONS SUR LES INTÉRÊTS MINORITAIRES

(en milliers de dirhams)							
	30.06.2017						
	Total bilan (*)	PNB	RN	OCI	% Minoritaires	RNPM	OCI M
ML	11 629 204	137 406	28 188	0	11,17	3 147	0
SOFAC	5 743 382	184 082	56 792	0	55,47	31 500	0
SCR	17 588 280	323 787	214 235	-21 277	5,59	11 977	-1 189
SMM	570 425	-7 165	-14 089	0	67,00	-9 440	0
SDS	3 056 606	-9 314	-27 408	0	34,00	-9 319	0
SONADAC	1 608 876	-9 024	-26 145	0	49,96	-13 062	0
CIH	43 503 319	839 099	153 778	1 113	32,83	50 486	365

(*) Avant éliminations des transactions intercompagnie réciproques

PNB : Produit net bancaire / RN : Résultat net / OCI : Autres éléments du résultat global / RNPM : Résultat net part des minoritaires

OCI M : Autres éléments du résultat global part des minoritaires / Div M : Dividendes versés aux minoritaires

(en milliers de dirhams)							
	31.12.2016						
	Total bilan (*)	PNB	RN	OCI	% Minoritaires	RNPM	OCI M
ML	11 206 228	324 340	73 924	0	11,17	8 254	0
SOFAC	5 049 247	319 918	66 339	0	55,47	36 795	0
SCR	16 569 476	578 366	320 886	128 828	5,59	17 939	7 202
SMM	573 683	-4 478	-30 248	0	67,00	-20 266	0
SDS	2 907 675	-7 768	-51 055	0	34,00	-17 359	0
SONADAC	1 611 873	-7 382	-80 176	0	49,96	-40 057	0
CIH	42 636 940	1 498 245	408 663	2 733	32,83	134 166	897

Note 6 : Engagements sociaux et avantages du personnel

6.1 FRAIS DU PERSONNEL

(en milliers de dirhams)		
	30.06.2017	30.06.2016
Rémunération du personnel	691 681	644 097
Autres rémunérations du personnel	68 836	66 180
Rémunération du personnel	760 517	710 277
Charges sociales	176 828	159 815
Autres charges du personnel	1 217	955
Charges sociales	178 044	160 769
Charges du personnel	938 561	871 046

6.2 ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations définies. Par ailleurs, il existe d’autres avantages postérieurs à l’emploi tels que la couverture médicale, les indemnités de départ en retraite, les médailles de travail ainsi que des avantages en nature qui font l’objet de provisions. Par ailleurs, l’ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d’actualisation, le taux d’inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité.

Au 30 juin 2017, le montant des engagements du Groupe CDG envers son personnel s’élève à 327.573 KDH contre 321.505 KDH au 31 décembre 2016 et se répartit, par entité, comme suit :

(en milliers de dirhams)				
	31.12.2016	Augmentation	Diminution	30.06.2017
CDG	50 945	0	0	50 945
CMM	15 112	0	0	15 112
SCR	54 931	1 039	0	55 970
CIH	151 276	7 933	3 184	156 025
SOFAC	12 160	280	0	12 440
CELLULOSE	0	0	0	0
NOVEC	37 081	0	0	37 081
Total des engagements	321 505	9 252	3 184	327 573

Note 7 : Informations relatives au compte de résultat

7.1 MARGE D’INTÉRÊTS

(en milliers de dirhams)		
	30.06.2017	30.06.2016
Sur opérations avec les établissements de crédits	127 428	134 910
Sur opérations avec la clientèle	1 094 262	1 049 342
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	91 127	128 843
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu’à échéance	806 992	816 224
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	0	0
Sur opérations de crédit bail	814	561
Autres intérêts et produits assimilés	322 740	259 216
+ Intérêts et produits assimilés	2 443 362	2 389 097
Sur opérations avec les établissements de crédits	80 015	118 093
Sur opérations avec la clientèle	1 368 086	1 300 980
Actifs financiers disponibles à la vente	176 989	195 865
Actifs financiers détenus jusqu’à échéance	0	0
Sur dettes représentées par titres	0	0
Sur dettes subordonnées	36 352	21 735
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	847	11
Sur opérations de crédit bail	20	31
Autres intérêts et produits assimilés	774 155	686 683
- Intérêts et charges assimilées	2 436 463	2 323 398
MARGE D’INTERET	6 900	65 699



7.2 COMMISSIONS

(en milliers de dirhams)		
	30.06.2017	30.06.2016
+ Commissions (Produits)	307 114	279 344
Commis ^o / engagements de financement en faveur des étab. de crédit et assimilés	1 960	6 499
Commis ^o / engagements de garantie donnés d'ordre d'étab. de crédit et assimilés	12 194	10 173
Commissions sur engagements de financement en faveur de la clientèle	28 812	29 051
Commissions sur engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	17 072	15 976
Commissions sur fonctionnement de compte	25 112	25 110
Commissions sur moyens de paiement	41 856	40 474
Commissions sur opérations sur titres	169	287
Commissions sur titres en gestion ou en dépôt	92 921	79 193
Commissions sur prestations de service sur crédits	50 035	49 173
Commissions sur engagements sur titres	0	0
Commissions sur produits dérivés	0	0
Commissions sur opérations de change	3 640	2 619
Gains sur engagement sur titres	0	0
Produits sur activités de conseil et d'assistance	30 416	11 005
Autres produits sur prestations de service	2 927	9 785
- Commissions (Charges)	34 389	23 649
Commis ^o / engagements de financement recus d'étab. de crédit et assimilés	4 103	8 137
Commis ^o / engagements de garantie recus d'étab. de crédit et assimilés	567	365
Commissions sur engagements de financement reçus de la clientèle	0	0
Commissions sur engagements de garanties de crédits	0	0
Commissions sur engagements de garanties de change	0	0
Commissions sur engagements sur titres	0	0
Commissions sur produits dérivés	0	0
Commissions sur opérations de change	0	20
Services bancaires	5 723	6 224
Autres charges sur prestations de service	23 997	8 903
Pertes sur produits dérivés de taux d'intérêt	6 062	0
Pertes sur produits dérivés d'autres instruments	-1 970	0
Pertes sur engagements sur titres	0	0
MARGE SUR COMMISSIONS	272 725	255 695

7.3 RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en milliers de dirhams)		
	30.06.2017	30.06.2016
Dividendes reçus	0	0
P/M Values réalisées sur cession actifs/passif à la juste valeur par le résultat	56 001	65 364
P/M values latentes sur actifs/passif à la juste valeur par le résultat	-3 745	12 857
Solde des instruments dérivés ne répondant plus aux conditions de couverture	0	0
Variation de juste valeur des instruments dérivés	0	0
Inefficacité des couverture à la juste valeur	0	0
Inefficacité des couverture de flux de trésorerie	72 237	41 829
Gains ou pertes nets sur instr. financiers à la juste valeur par résultat	-19 981	36 392

7.4 RÉSULTAT SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en milliers de dirhams)		
	30.06.2017	30.06.2016
Dividendes reçus	579 899	545 874
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passif disponible à vente	150 732	330 776
Dépréciation durable	-55 116	593 406
Reprise de dépréciation	460 645	549 855
Solde des instruments de couverture de la JV des AFS cédés	0	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	1 246 392	833 099

7.5 RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS

(en milliers de dirhams)		
	30.06.2017	30.06.2016
+ Produits des autres activités	3 856 485	3 727 137
- Charges des autres activités	2 542 987	2 411 319
Résultat des autres activités	1 313 498	1 315 818

7.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers de dirhams)		
	30.06.2017	30.06.2016
Charges du personnel	938 561	871 046
Charges d'exercice relatives aux engagements envers le personnel	0	-51 203
Impôts et taxes	174 910	148 456
Coûts liés aux restructurations	0	0
Autres charges générales liées à l'exploitation	758 749	464 869
Charges générales d'exploitation	1 872 221	1 433 168

7.7 AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS

(en milliers de dirhams)		
	30.06.2017	30.06.2016
Dotations aux amortissements	450 884	407 466
Dotations aux dépréciation	31 111	164 307
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immos incorp. et corp.	481 995	571 773

7.8 COÛT DU RISQUE

(en milliers de dirhams)		
	30.06.2017	30.06.2016
Dotations et reprises pour dépréciation des titres	0	0
Dotations et reprises pour dépréciation des prêts et créances	138 161	92 767
Dotations et reprises aux provisions pour engagements par signature	1 557	-1 571
Pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances	2 807	12 730
Décotes constatées lors d'une restructuration de créances	8 256	15 391
Coût du risque	134 268	88 535

7.9 GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS

(en milliers de dirhams)		
	30.06.2017	30.06.2016
Immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation	26 160	32 856
Plus values de cession	101 239	85 665
Moins values de cession	75 079	52 809
Titres de capitaux propres consolidés	649 040	0
Plus values de cession	652 165	0
Moins values de cession	3 125	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	675 201	32 856

7.10 VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

(en milliers de dirhams)		
	30.06.2017	30.06.2016
Dépréciation des écarts d'acquisition actifs	0	0
Ecart d'acquisition négatifs	0	97 478
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	97 478

Note 8 : Preuve d'impôts consolidée

Le taux effectif d'impôts s'établit en 2017 à 28% contre 26% en 2016, la réconciliation de la charge d'impôts effective et théorique, se présente comme suit :

(en milliers de dirhams)		
	30.06.2017	30.06.2016
Résultat avant impôt des activités poursuivies et avant résultat des sociétés MEE	1 005 955	543 562
Résultat avant impôt des activités offshores		
Taux d'impôt statutaire de la maison mère	37%	37%
Produit/charge d'impôt théorique	372 203	201 118
Incidences :		
• Différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	-497 888	-12 643
• Impôt théorique sur activités off-shore		13 079
• Différences de taux d'imposition entre la mère et les filiales	34 620	45 260
• Impact changements de taux	-3 479	-38 104
• Impact ajustements sans impôt	86 017	-458 404
• Utilisation des pertes fiscales antérieures à l'exercice dont l'IDA n'était pas reconnu		0
• Ajustements de la plus value sur des sorties de périmètre	1 179	0
• IDA sur pertes fiscales reportables non reconnues sur l'exercice	218 910	362 395
• IDA sur cotisation minimale non reconnues sur l'exercice	2 639	1 129
• IDA sur différences temporaires non reconnues sur l'exercice		
• Annulation de la non reconnaissance d'ID sur exercices antérieurs		
• Impact des ajustements d'impôt différé (bases sur exercice antérieur erronées)		0
• Depreciation GW		0
• Ajust impôts sur exercices antérieurs	44 441	26 706
• Autres impôts forfaitaires et cotisation minimale	22 621	
Charge d'impôt	281 264	140 537
Taux effectif d'impôt	28,0%	26%

Note 9 : Informations par secteurs opérationnels

(en milliers de dirhams)							
	HZZ		ECR		HFA		IML
	30.06.2017	30.06.2016	30.06.2017	30.06.2016	30.06.2017	30.06.2016	30.06.2017
PRODUIT NET BANCAIRE	150 735	134 517	1 541 300	1 206 962	188 350	103 651	319 399
Charges générales d'exp et dotations aux amortissements et dépréciations	534 096	521 650	536 952	270 052	180 038	187 369	556 987
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-383 361	-387 133	1 004 348	936 910	8 311	-83 718	-237 589
- Coût du risque	78	56	133 925	86 989	179	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	-383 439	-387 189	870 423	849 921	8 132	-83 718	-237 589
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-22 170	-57 885	5 110	5 744	1 811	-1 256	37 147
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-3 474	98	11 991	20 623	652 165	0	12 306
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	97 478	0	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	-409 084	-444 976	887 523	973 767	662 108	-84 974	-188 136
Impôts sur les résultats	4 533	5 771	-29 391	57 119	199 271	26 639	36 541
RESULTAT NET	-413 617	-450 746	916 915	916 648	462 837	-111 613	-224 678
Participations ne donnant pas le contrôle	-22 385	-14 369	44 695	58 415	-411	404	-8 929
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	-391 231	-436 378	872 220	858 233	463 248	-112 017	-215 749
Actifs sectoriels	12 445 462	10 824 475	144 115 162	129 521 130	6 123 995	4 954 665	26 757 914

		ATI		ARS		AUT
	30.06.2017	30.06.2016	30.06.2017	30.06.2016	30.06.2017	30.06.2016
PRODUIT NET BANCAIRE	87 347	150 918	292 191	268 537	240 212	220 777
Charges générales d'exp et dotations aux amortissements et dépréciations	214 153	170 403	41 757	56 380	290 231	293 629
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-126 806	-19 485	250 434	212 158	-50 019	-72 852
- Coût du risque	0	0	85	22	0	1 469
RESULTAT D'EXPLOITATION	-126 806	-19 485	250 349	212 136	-50 019	-74 321
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	97 778	111 698	0	0	9 452	10 078
Gains ou pertes nets sur autres actifs	16	0	27	0	2 170	-84
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	-29 011	92 213	250 376	212 136	-38 397	-64 328
Impôts sur les résultats	10 138	10 962	53 003	41 177	7 168	8 097
RESULTAT NET	-39 149	81 251	197 373	170 959	-45 565	-72 425
Participations ne donnant pas le contrôle	-19 142	-21 463	17 386	14 896	-1 861	-4 069
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	-20 007	102 714	179 986	156 063	-43 704	-68 356
Actifs sectoriels	18 868 074	17 828 886	17 068 700	15 989 853	4 828 733	4 994 073

ECR : Banques & établissements de crédit / HFA : Holding, Fonds, autres activités financières / IML : Promotion immobilière et immobilier locatif
HZZ : Ste hôtelières et Z. touristiques / ATI : Aménagement territorial et infrastructures / ARS : Assurance et réassurance / AUT : Autres activités

Note 10 : Passifs éventuels

10.1 CONTRÔLES FISCAUX

• CDG DEVELOPPEMENT :

La société CDG Développement fait l'objet depuis l'exercice 2015 d'un contrôle fiscal portant sur l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu et la taxe sur la valeur ajoutée pour les exercices 2011 à 2014 inclus, ainsi que sur la contribution sociale de solidarité pour les exercices 2013 et 2014. La société a reçu l'ensemble des notifications relatives aux périodes contrôlées, a répondu à l'administration fiscale et a constitué une provision dans ses comptes à hauteur de son appréciation du risque.

• JNAN SAISS :

Au cours de l'exercice 2013, la société a reçu un avis de contrôle fiscal relatif à l'IS pour les exercices allant de 2005 à 2009, la TVA pour les exercices 2008 et 2009 ainsi que sur l'IR sur les salaires au titre de l'exercice 2009. En octobre 2014, la société a reçu la première lettre de notification et a formulé une réponse à l'administration fiscale. En janvier 2015, la société a reçu la deuxième lettre de notification et a formulé sa réponse avec la demande de recours devant la commission locale de taxation. La commission locale de taxation n'ayant pas statué suite au recours de la CDG DEVELOPPEMENT, la société s'est pourvue devant la CNRF en date du 06/07/2017 et a constaté une provision dans ses comptes à hauteur de son estimation du risque soit 2 MMAD de Dirhams.

Le 07/07/2017 CDG DEVELOPPEMENT a entamé des négociations avec la Direction Régionale des Impôts qui ont abouti à un accord amiable avec une remise un montant à payer de 1.200 KMAD.



• **DYAR AL MANSOUR :**

La société fait l'objet d'un contrôle fiscal couvrant les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016. Le contrôle porte sur l'IS, la TVA et l'IR.

• **SOCIETE HOTELIERE DE NADOR :**

La société a reçu le 9 mars 2017 un avis de vérification pour l'ouverture d'un contrôle fiscal au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) relatifs aux exercices de 2009 à 2015, de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et l'impôt sur les revenus sur salaires (IR) au titre des exercices 2013 à 2015.

10.2 CONTRÔLES DE LA CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE (CNSS) :

• **MDINABUS**

Au cours de l'exercice 2014, la société a fait l'objet d'une mission d'inspection de la CNSS portant sur les exercices 2010 à 2013. La société a contesté la quasi-totalité des chefs de redressement par un courrier envoyé en janvier 2015.

10.3 EXERCICES NON PRESCRITS

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices 2013 à 2016 ne sont pas prescrits. Les impôts dus par le groupe, notamment, l'impôt sur les sociétés (IS), la TVA et de l'impôt sur les revenus (IR) ainsi que les déclarations au titre de la CNSS relatives aux exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts, taxes et CNSS.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire objet de révision

10.4 RISQUE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Certaines filiales, listées ci-après, présentent un risque de continuité d'exploitation du fait des pertes cumulées au 30 juin 2017.

- AIGLEMER
- SAI M'DIQ
- GOLF MANAGEMENT MAROC
- CREATIVE TECHNOLOGIE
- M'DINA BUS
- CELLULOSE DU MAROC
- RESORT & CO
- LACIVAC

10.5 PLAN STRATÉGIQUE DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION :

La déclinaison du processus de révision stratégique de la Caisse de Dépôt et de Gestion étant toujours en cours, les comptes arrêtés au 30 juin 2017 n'intègrent pas les impacts financiers qui pourraient naître des résultats de cet exercice, notamment en ce qui concerne la mise à jour des objectifs associés aux participations détenues et projets conduits par le Groupe.

Note 11 : Risques encourus et dispositifs de couverture des risques

11.1 LA POLITIQUE DE GESTION GLOBALE DES RISQUES

La CDG est dotée d'une Politique de Gestion Globale des Risques, outil d'aide au pilotage stratégique et opérationnel, adaptée à l'organisation et aux activités diversifiées du Groupe CDG

Elle en constitue le référentiel de base en matière de gestion de risques et a pour principaux objectifs :

- d'appréhender l'ensemble des risques encourus par le Groupe CDG ;
- de définir le cadre global à adopter par les entités du Groupe CDG en matière de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques encourus ;
- de garantir la pérennité du groupe à travers une évaluation adéquate des fonds propres du groupe affectés aux risques encourus ;
- d'instaurer une culture opérationnelle de maîtrise des risques et de saines pratiques de gestion des risques. Cette culture de maîtrise des risques se traduit par la déclinaison en :
 - i. Processus de gestion intégrée des risques : Un enchaînement itératif d'outils d'analyse, de mesure et de contrôle des risques.
 - ii. Gouvernance : Des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques et une culture risque développée et présente à chaque niveau du groupe.
 - iii. Communication : Des outils de communication sur les risques majeurs auxquels la CDG est exposée et un reporting sur les plans et stratégies adoptés pour les maîtriser.

La Politique de Gestion Globale des Risques est élaborée conformément à un cadre de références composé des éléments ci-après :

- Exigences réglementaires :
 - Article 7 de la circulaire 4/W/2014 «...l'organe d'administration approuve la stratégie et la politique en matière de risques » ;
 - Cadre prudentiel édicté par Bank Al-Maghrib
- Gouvernance internes :
 - Directives de la charte de gouvernance du groupe CDG ;
 - Orientations de la charte de Contrôle Interne du Groupe CDG ;
- Bonnes pratiques : en matière de gestion des risques appliquées dans des institutions similaires à la CDG (Normes ISO 31000, COSO 2013).

Le déploiement de la Politique de Gestion Globale des risques sur l'ensemble des métiers permettra ainsi au Groupe d'atteindre des standards reconnus en matière de gestion des risques.

11.2 GOUVERNANCE DES RISQUES

Le dispositif de gouvernance de la gestion des risques du groupe CDG s'articule autour des instances de diverses natures.

Les instances figurant dans la Charte de Gouvernance Groupe sont de trois ordres :

- Instances émanation de la Commission de Surveillance : représentées par les comités spécialisés, émanation de la commission de surveillance : le Comité d'Audit et des Risques, et le Comité Investissement et Stratégie ;
- Instance au niveau du Groupe : représentée par le comité du contrôle interne groupe, comité stratégie Groupe ;
- Instances opérationnelles CDG Etablissement public : représentées par des comités dédiés tel que le Comité Risques Groupe, Comité ALCO, Comité de Prêts, Comité de Trésorerie et de placement et Comité de dépôts.

Les missions et le fonctionnement des instances précitées sont fixés dans les notes ou les chartes de création des dites instances. En fonction des sujets spécifiques traités, leur constitution est faite conjointement des représentants de CDG EP et des filiales concernées.

Au niveau des filiales et des participations, le dispositif de gestion des risques s'articule comme suit :

- Les instances de gouvernance des différentes structures, y compris les comités d'Audit et autres comités spécialisés,
- Les structures de contrôle permanent et périodique selon une approche de fonctionnement en filière.

Il est à rappeler, à cet égard, que la Charte de Contrôle Interne du Groupe CDG, en vigueur depuis 2011, avait consacré le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du Groupe en filière de contrôle (La filière du Contrôle Périodique assurée par l'Inspection Générale et Audit et celle du Contrôle Permanent et de la Conformité du ressort du Pôle Risk Management) et conférant aux structures centrales concernées le rôle de pilotage, de coordination, d'animation et de contrôle de leurs filières respectives.

11.3 PRINCIPAUX RISQUES ENCOURUS ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

La maîtrise des risques passe par une identification et une connaissance parfaite des principaux risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs du Groupe CDG.

Le contrôle et la maîtrise des risques reposent généralement sur des mesures et sont effectuées individuellement pour chaque catégorie des risques via des analyses et des indicateurs de mesure prédéfinis.

Les règles d'évaluation et de maîtrise des risques encourus par chaque structure doivent être présentées et soumises à l'approbation de leurs instances centrales de décisions.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques se définissent comme étant l'ensemble des risques de nature à compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du groupe CDG à moyen et long terme.

Les risques stratégiques comprennent entre autres : le risque de dégradation de l'environnement des affaires ou des conditions de marché, le risque de retournement de l'activité économique globale, le risque sectoriel.

La maîtrise et l'atténuation des risques stratégiques doit reposer sur les mesures suivantes, notamment :

- la validation et le suivi des réalisations des business plans stratégiques des entités du Groupe ;
- la validation de toute opération de haut de bilan des filiales du Groupe, y compris les opérations de fusions et d'acquisitions majoritaires et/ou stratégiques, ainsi que les opérations portant sur le capital des filiales ;
- la réalisation d'étude et d'analyse périodique de l'évolution des secteurs économiques impactant les activités stratégiques du Groupe CDG.

Risques d'investissement

Les risques d'investissement doivent être appréhendés au préalable avant de concrétiser tout projet d'investissement. Ils peuvent notamment découler des événements ci-après :

- un risque d'exécution du projet ;
- un risque lié au plan de financement du projet ;
- un risque d'investissement dans des projets complexes.

L'évaluation des risques d'investissement obéissent à un cadre bien défini, notamment :

- l'examen de la cohérence entre le plan stratégique Groupe, la Déclaration de la Politique Générale d'Investissement et l'investissement proposé ;
- l'étude du niveau, de la forme et des modalités de réalisation des investissements et/ou désinvestissements du Groupe ;
- l'examen de la faisabilité et de la pertinence du plan de financement du projet ;
- la prise en compte dès le montage d'un investissement des conditions de sortie afin que la rotation du portefeuille soit optimisée ;
- Le pilotage des investissements à travers un suivi rapproché des étapes de réalisation ;
- l'encadrement des investissements par la mise en place d'un dispositif de limites internes (secteur d'activité, groupe d'intérêt,...) ;

Risque de crédit et de concentration

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie avec qui la CDG a un engagement (titre de propriété, titre de créance, prêt, caution/garantie, etc.). Il inclut également le risque de dégradation de la qualité de la contrepartie et le risque de recouvrement en cas de défaut.

Le profil risque de crédit de la CDG provient principalement des expositions ci-après :

- Les participations (cotées et non cotées) ;
- Le risque de défaut des émetteurs de titres de créances logés dans le portefeuille de placement et d'investissement de la CDG ;
- Le risque de défaut lié aux garanties à première demande données par la CDG ;
- Les financements spécialisés portés par les filiales opérationnelles du Groupe.

La CDG est doté d'un système de notation interne qui s'applique à toute contrepartie «Grande Entreprise» et «Banque» marocaines sur laquelle la CDG porte ou envisage de porter un engagement de bilan ou de hors-bilan. Le périmètre «Grande Entreprise» intègre les Offices et les Organismes publics qui exercent une activité commerciale.

Le risque de concentration de crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre des activités essentielles. Le risque de concentration de crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles,
- Des groupes d'intérêt,
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique,
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

Ce risque est porté principalement par les engagements sur les filiales et participations directes et certaines contreparties importantes du groupe CDG.

La gestion du risque de concentration est réalisée à travers :

- La veille au respect du dispositif prudentiel réglementaire par le biais du calcul et suivi du coefficient maximum de division des risques sur base individuelle et consolidée auquel la CDG est soumise ;
- Le suivi de règles précisées au niveau de la Déclaration de Politique Générale d'Investissement, lesquelles ont pour objectif de gérer les risques de concentration en prévoyant notamment des seuils en termes d'exposition sectorielle et sur les contreparties.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque engendré par la fluctuation des cours d'un instrument détenu par l'Etablissement.

Globalement, le dispositif de contrôle des risques de marché encourus par le Groupe CDG (notamment les structures présentes sur les activités de marché) est fondé sur les principes de base suivant :

- une formalisation de la stratégie de placement et d'investissement en instruments financiers ;
- une délimitation du portefeuille de négociation pour séparer les positions relevant de l'activité de marché de celles affectées au portefeuille bancaire ;
- une approbation des règles d'évaluation des risques de marché par les instances décisionnelles ;
- l'analyse et le contrôle des expositions aux risques de marché sont gérés à travers un ensemble notamment : la Value-at-Risk (VaR), la duration, la sensibilité aux variations des taux d'intérêt et les seuils d'alerte sur les moins-values latentes ;
- un dispositif de limites internes et de délégation de pouvoirs approuvé par la Direction Générale

Risques de liquidité et de taux global

La CDG est dotée d'un dispositif de gestion actif - passif permettant de surveiller les risques de taux et de liquidité.

Les principaux piliers de ce dispositif se présentent comme suit :

- **Politique ALM :**

L'organisation, la gouvernance, les normes et les méthodes ALM sont consolidées dans un document de référence désigné « Politique ALM ».

Dans ce cadre, il a été procédé en 2013 à l'actualisation de cette Politique ; cette action a permis de mieux adapter le dispositif ALM aux spécificités de l'activité de la Caisse.

- **Normes et méthodes :**

L'écoulement du bilan de la CDG repose sur des échéanciers contractuels mais aussi sur des conventions déduites des analyses statistiques. Ces conventions sont back testées et actualisées au besoin.

- **Indicateurs :**

Les indicateurs ALM en vigueur se composent des gaps de taux et de liquidité calculés en statique. En complément, des scénarios de stress tests sont déroulés.



Risque de non-conformité

La fonction Conformité, instituée à la CDG depuis 2010, a pour mission principale le suivi du risque de non-conformité, tel que défini dans la directive de Bank Al-Maghrib n°49/G/2007 relative à la fonction conformité des établissements de crédit.

La politique de conformité du groupe CDG arrête les aspects fondamentaux du risque de non-conformité ainsi que les principes de conformité à respecter le groupe et ses collaborateurs.

La charte de conformité du groupe quant à elle précise les principes, responsabilités, statut et organisation de la fonction conformité au sein du groupe CDG.

A ce jour, le corpus de règles mis en place par la fonction conformité comprend :

- La Politique et la Charte de Conformité du Groupe CDG ;
- Le Code de Déontologie du Groupe CDG ;
- Les instructions relatives à la Fonction Conformité précisant le rôle et les responsabilités de la fonction en matière de :
 - la veille réglementaire ;
 - les avis de conformité ;
 - la gestion des relations avec les autorités de contrôle et de supervision.
- Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme comprenant une politique LAB/FT du Groupe CDG et son référentiel méthodologique précisant le cadre de déploiement opérationnel du dispositif LAB-FT

Risques opérationnels

Au sein du Groupe CDG, le risque opérationnel est défini comme étant « le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition du risque opérationnel, telle que détaillée au niveau de la directive n°29/G/2007 de Bank Al Maghrib, inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique et de réputation.

S'agissant de la gestion et de la maîtrise de ce risque, la CDG a élaboré une méthodologie conforme à la réglementation fixée par Bank Al-Maghrib, et dispose, de ce fait, d'un ensemble d'outils et de dispositifs de gestion dédiés. Ainsi, les risques opérationnels au sein de la CDG sont actuellement identifiés, hiérarchisés et maîtrisés au travers des principaux outils énumérés ci-dessous :

- Les cartographies de risques déployées dans les différents métiers ;
- les indicateurs d'alerte produits pour assurer le suivi des risques majeurs identifiés ;
- un dispositif de gestion des incidents opérationnels régissant la déclaration, le traitement, le suivi et l'historisation des incidents.

Ce dispositif est complété par :

- le suivi, avec les structures métiers concernées, des plans d'actions de renforcement du contrôle interne ;
- des manuels de contrôle permanent ;
- les plans de contrôles permanents, issus de l'exploitation des cartographies des risques opérationnels et basés sur les manuels de contrôle permanent établis pour les différents métiers ;
- la mise en œuvre du Plan de Continuité des Activités (PCA).





GROUPE CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

PUBLICATION FINANCIÈRE
AU 30.06.2017

COMPTES SOCIAUX

AU 30.06.2017



Bilan au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

Actif	30/06/2017	31/12/2016
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor Public		
Service des Chèques Postaux	574.735	693.041
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6.223.869	5.382.089
. A vue	3.639.373	3.334.754
. A terme	2.584.497	2.047.336
3. Créances sur la clientèle	14.311.533	20.887.049
. Compte à vue débiteurs	5	6
. Crédits de trésorerie et à la consommation	5.517.991	5.062.323
. Crédits à l'équipement	3.461.208	3.345.096
. Crédits immobiliers	23.320	26.736
. Autres crédits	5.309.010	12.452.888
4. Créances acquises par affacturage		
5. Titres de transaction et de placement	25.120.245	23.419.803
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	545.341	543.214
. Autres titres de créance	2.440.731	2.144.027
. Titres de propriété	22.134.173	20.669.001
. Autres titres de propriété		63.561
6. Autres actifs	12.825.952	11.838.499
7. Titres d'investissement	31.485.140	31.727.935
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	28.033.918	28.135.456
. Autres titres de créance	3.451.222	3.592.479
8. Titres de participation et emplois assimilés	34.033.876	27.153.828
9. Créances subordonnées	1.210.668	1.283.083
10. Immobilisations données en crédit-bail et en location		
11. Immobilisations incorporelles	27.333	34.159
12. Immobilisations corporelles	196.814	208.010
Total Actif	126.010.166	122.627.497

Compte Produits et Charges du 1^{er} janvier au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

Rubriques	30/06/2017	30/06/2016
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3.288.853	2.761.653
1. Intérêts et produits assimilés des opérations avec les établissements de crédit	102.189	74.420
2. Intérêts et produits assimilés des opérations avec la clientèle	398.983	410.285
3. Intérêts et produits assimilés des titres de créance	868.565	985.990
4. Produits des titres de propriété	1.850.572	1.238.463
5. Produits des immobilisations en crédit-bail et en location		
6. Commissions sur prestations de service	39.483	36.345
7. Autres produits d'exploitation bancaire	29.062	16.149
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2.052.833	1.495.860
8. Intérêts et charges assimilées des opérations avec les établ. de crédit	309.200	325.785
9. Intérêts et charges assimilées des opérations avec la clientèle	1.187.371	1.123.870
10. Intérêts et charges assimilées des titres de créance émis	531.627	29.008
11. Charges sur les immobilisations en crédit-bail et en location		
12. Autres charges d'exploitation bancaire	24.634	17.197
III. PRODUIT NET BANCAIRE	1.236.020	1.265.794
13. Produits d'exploitation non bancaire	78.798	54.819
14. Charges d'exploitation non bancaire	78.204	52.797
IV. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	236.143	212.702
15. Charges de personnel	65.656	64.227
16. Impôts et taxes	433	437
17. Charges externes	140.653	112.935
18. Autres charges d'exploitation	9.761	12.501
19. Dotations aux amortis.et aux provisions des immob.incorp.et corp.	19.640	22.601
V. DOTATIONS AUX PROV. ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1.229.737	1.026.668
20. Dot. aux provisions pour créances et engag. par signature en souffrance		
21. Pertes sur créances irrécouvrables	0	0
22. Autres dotations aux provisions	1.229.737	1.026.668
VI. REPRISES DE PROV. ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	584.939	299.672
23. Reprises de prov. pour créances et engag. par signature en souffrance		
24. Récupérations sur créances amorties		
25. Autres reprises de provisions	584.939	299.672
VII. RESULTAT COURANT	355.675	328.119
26. Produits non courants	1.706	139
27. Charges non courantes	5.480	10.017
VIII. RESULTAT AVANT IMPOTS	351.901	318.240
28. Impôts sur les résultats	16.471	13.819
IX. RESULTAT NET DE L'EXERCICE	335.430	304.421
TOTAL des PRODUITS	3.954.298	3.116.284
TOTAL des CHARGES	3.618.868	2.811.862
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	335.430	304.421

Hors Bilan au 30/06/2017

(en milliers de dirhams)

Nature	30/06/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNES	12.046.094	11.134.311
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	500.000	500.000
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	458.254	635.254
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	9.097.527	7.668.016
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	21.709	309.152
5. Titres achetés à réméré		
6. Autres titres à livrer		
7. Valeurs et sûretés données en garantie	1.968.604	2.021.889
ENGAGEMENTS REÇUS	177.772	280.667
8. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
9. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
10. Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers		
11. Titres vendus à réméré		
12. Autres titres à recevoir	848.301	
13. Valeurs et sûretés reçues en garantie		
14. Engagements sur produits dérivés		
15. Divers hors bilan (valeurs à l'encaissement)	177.772	280.667

COMPTES SOCIAUX

AU 30.06.2017

Passif	30/06/2017	31/12/2016
1. Banques Centrales, Trésor Public, Service des Chèques Postaux		
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	26.993.540	25.599.278
. A vue	892	2.242
. A terme	26.992.648	25.597.036
3. Dépôts de la clientèle	82.253.900	80.632.976
. Comptes à vue créditeurs	2.941.109	2.712.168
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	402.450	343.003
. Autres comptes créditeurs	78.910.342	77.577.805
4. Titres de créance émis		
5. Autres passifs	2.402.593	2.960.995
6. Provisions pour risques et charges	1.210.627	620.170
7. Provisions réglementées		
8. Subventions, Fonds publics affectés et Fonds spéciaux de garantie		
9. Dettes subordonnées		
10. Ecart de réévaluation		
11. Réserves et primes liées au capital	12.304.794	12.304.794
12. Capital		
13. Actionnaires. Capital non versé (-)		
14. Report à nouveau (+/-)		
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	509.283	244.402
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	335.430	264.881
Total Passif	126.010.166	122.627.497

Etat des Soldes de Gestion du 1^{er} janvier au 30 juin 2017

I- Tableau de Formation des Résultats

(en milliers de dirhams)

Rubriques	30/06/2017	30/06/2016
1. (+) Intérêts et produits assimilés	1.358.170	1.369.076
2. (-) Intérêts et charges assimilés	-1.496.572	-1.449.654
MARGE D'INTÉRÊT	-138.402	-80.579
3 (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
4 (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Résultat des opérations de crédit-bail et de location		
5 (+) Commissions perçues	39.483	36.345
6 (-) Commissions servies	-24.241	-15.925
Marge sur commissions	15.242	20.420
7. (+/-) Résultat des opérations sur titres de transaction	9.786	13.682
8. (+/-) Résultat des opérations sur titres de placement	3.859	292.449
9. (+/-) Résultat des opérations de change	3	268
10. (+/-) Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	13.649	306.399
11. (+) Divers autres produits bancaires	1.345.925	1.020.409
12. (-) Diverses autres charges bancaires	-393	-855
PRODUIT NET BANCAIRE	1.236.020	1.265.794
13. (+/-) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-581.364	-833.974
14. (+) Autres produits d'exploitation non bancaire	78.798	54.819
15. (-) Autres charges d'exploitation non bancaire	-75.079	-52.797
16. (-) Charges générales d'exploitation	-236.143	-212.702
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	422.234	221.140
17. (+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance		0
18. (+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-66.559	106.979
RÉSULTAT COURANT	355.675	328.119
RÉSULTAT NON COURANT	-3.774	-9.879
19. (-) Impôts sur les résultats	16.471	13.819
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	335.430	304.421
20. (+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles		
21. (+) Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	19.640	22.601
22. (+) Dotations aux provisions pour risques généraux	624.670	954.851
23. (+) Dotations aux provisions réglementées	220.000	
24. (+) Dotations non courantes		
25. (-) Reprises de provisions	-46.432	-120.877
26. (-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
27. (+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
28. (-) Plus-values de cession des immobilisations financières		
29. (+) Moins-values de cession des immobilisations financières	3.125	
30. (-) Reprises de subventions d'investissement reçues		
(+/-) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1.156.433	1.160.997
31. (-) Bénéfices distribués		
(+/-) AUTOFINANCEMENT	1.156.433	1.160.997

Tableau des flux de Trésorerie du 1^{er} janvier au 30 juin 2017 (en milliers de dirhams)

Nature	30/06/17	31/12/16
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	1.214.147	2.108.104
2 (+) Récupération sur créances amorties		
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	78.798	119.653
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées	-862.840	-2.975.047
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-78.204	-96.976
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	-216.503	-393.648
7 (-) Impôts sur les résultats versés	-16.471	-23.739
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	118.927	-1.261.654
Variation des :		
8 (+/-) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-841.780	-2.273.432
9 (+/-) Créances sur la clientèle	6.575.516	-1.812.551
10 (+/-) Titres de transaction et de placement	-1.149.450	-3.893.830
11 (+/-) Autres actifs	426.091	-513.018
12 (+/-) Immobilisations données en crédit-bail et en location		
13 (+/-) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1.394.262	1.396.286
14 (+/-) Dépôts de la clientèle	430.931	7.791.815
15 (+/-) Titres de créance émis		
16 (+/-) Autres passifs	-562.809	213.135
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	6.272.761	908.406
III - Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	6.391.687	-353.248
17 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	412.313	1.235.014
18 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
19 (-) Acquisition d'immobilisations financières	-7.722.497	-2.691.411
20 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-8.411	-19.091
21 (+) Intérêts perçus	778.052	1.301.773
22 (+) Dividendes perçus	30.549	899.805
IV - Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-6.509.994	726.090
23 (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24 (+) Émission de dettes subordonnées		
25 (+) Émission d'actions		
26 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27 (-) Intérêts versés		
28 (-) Dividendes versés		
V - Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	0	0
VI - Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	-118.306	372.842
VII - TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	693.041	320.199
VIII - TRESORERIE A LA FERMETURE DE L'EXERCICE	574.735	693.041

Principales Méthodes d'Évaluation Appliquées au 30/06/2017

Principales Méthodes d'Évaluation Appliquées par l'Établissement	ETAT A1
--	---------

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit et assimilés.

La présentation des états de synthèse de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

A- Présentation des créances :

1) Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
- crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits à la clientèle.

2) les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

3) Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).

4) Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif sont comptabilisées dans le bilan en valeurs reçues en instance d'affectation.

5) Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

6) les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- et sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de 20% pour les créances
- pré-douteuses, 50% pour les créances douteuses et 100% pour les créances compromises.
- Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.
- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

B- Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentes dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

C- Présentation du portefeuille de titres

En matière de gestion des titres, les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du PCEC, le mode linéaire étant appliqué à l'étalement de la prime et de la décote.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1) Titres de placement

Sont concernés les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'institution peut être amenée à céder à tout moment. Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais et coupon couru inclus.

2) Titres d'investissement

Ces titres sont acquis dans un objectif de détention jusqu'à leur échéance. Cette catégorie comprend essentiellement les bons du Trésor et les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres. Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais et coupon couru inclus.

3) Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie à leur valeur d'acquisition, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'institution. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le PCEC en titres de participation et participations dans les entreprises liées.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette et cours de bourse. Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

La méthode d'évaluation des provisions pour dépréciation des titres est définie comme suit :

- titres cotés : valeur boursière, cours du 30 juin.
- titres non cotés : valeur mathématique au vu de la situation nette de la société au 30 juin.

Par ailleurs, il a été décidé d'utiliser une sous-rubrique des titres de participation à savoir : Autres emplois assimilés Ce compte enregistre les autres titres immobilisés qui représentent une fraction de capital inférieure à 10% d'une autre entreprise et dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

La méthode de valorisation de ces titres est effectuée sur la base du cours moyen pondéré à 6 mois.

D- Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

E- Les stocks

L'évaluation à l'entrée s'effectue pour les stocks détenus dans le cadre de la promotion immobilière à leur valeur d'acquisition majorée des diverses dépenses générées telles les droits d'enregistrement, la conservation foncière, etc.

Lors de l'exercice 2012, il a été adopté l'intégration des intérêts servis dans le cadre des consignations pour l'acquisition d'un terrain dans le coût de ce terrain.

La méthode d'évaluation des provisions pour dépréciation des terrains s'effectue en fonction du litige ou de l'amputation par les pouvoirs publics d'une partie du terrain.

Le déstockage des terrains est constaté dès la signature des contrats de vente et la plus-value éventuelle dégagée est rattachée à l'exercice de cession, la procédure d'inscription à la conservation foncière desdits terrains s'effectuant par les acquéreurs.

F- Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont constituées, par souci de prudence, en vue de faire face à d'éventuels risques futurs.

Il a été procédé au 30 juin 2017 à la constatation d'une provision pour risques et charges de 370MDH sur certaines participations dans les entreprises liées, ainsi qu'une provision pour risques généraux pour un montant de 220MDH,

G- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

H- Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice et sont donc amorties, en général, sur 5 ans maximum.

I- Intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés. Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

J- Divers

1) Provision pour risques et charges BNDE

Pour rappel: une convention Etat-CDG pour la mise en œuvre d'un plan de redéploiement des activités de la BNDE a été signée en 2003, laquelle a prévu la cession de l'activité commerciale au Crédit Agricole et la prise en charge de l'activité Banque d'Affaires par la CDG. Le solde de cette opération de redéploiement est pris en charge par l'Etat et la CDG.

A la demande des actionnaires, Bank Al-Maghrib a retiré en mars 2006 l'agrément en qualité de banque à la BNDE et a prononcé, lors du dernier conseil d'administration, la liquidation de la banque. Les actionnaires déclarent maintenir leur quote-part respective dans le plan de liquidation.

Au 31 décembre 2016 , la CDG a procédé à une actualisation de l'estimation du risque encouru dans le cadre du processus de liquidation de la BNDE.

L'estimation du risque encouru par la CDG est actualisée lors de chaque clôture et se base sur la situation nette comptable de la BNDE, l'estimation des frais de liquidation ainsi que l'estimation actuarielle des engagements sociaux en matière d'assurance maladie. La provision constatée à ce titre dans les comptes de la CDG s'élève à 239 MMAD au 30 juin 2017.

2) Le processus d'élaboration d'un nouveau BP pour la CGI étant toujours en cours, la CDG a retenu pour les besoins de clôture de ses états financiers la valeur la plus basse de la fourchette des valorisations DCF élaborées par des consultants indépendants, soit un montant de 403DH.

3) Méthode de calcul des intérêts CNSS

La CDG a procédé, en 2003, à la signature avec la CNSS d'une convention de rémunération de ses dépôts, celle-ci prévoyant l'attribution de manière progressive d'une rémunération indexée sur les bons du Trésor (BDT) de 15, 10 et 5 ans au lieu d'une indexation sur les taux de BDT à 5 ans. Cette convention, approuvée par arrêté conjoint des ministres des finances et de l'emploi daté du 2 mars 2006 et précisant la méthode de calcul des intérêts, est toujours en vigueur depuis le 01/01/2003.

4) Suspens bancaires

De nombreux suspens bancaires ont été résorbés au titre des exercices 2015 et antérieurs. Il a été décidé de maintenir le stock de la provision pour risque potentiel débiteur à 20,4 MDH au 30/06/2017.

État des changements de méthodes au 30/06/2017

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Conformément à la recommandation de son Collège des Commissaires aux Comptes, la CDG a procédé au 30 juin 2017, à un changement de la méthode d'évaluation des autres titres immobilisés cotés. Elle a ainsi opté pour la méthode du cours moyen pondéré à 6 mois, au lieu du cours spot à la date d'arrêté, pour l'évaluation de cette catégorie de titres.	L'impact de ce changement de méthode sur la provision à constituer pour les titres de participation cotés se présente comme suit : - une dotation aux provisions supplémentaire au 30 juin 2017 de 243MMD. - une reprise de provision au 30 juin 2017 de 13MMD.
II. Changements affectant les règles de présentation	N E A N T	N E A N T

Créances sur les Établissements de Crédit et Assimilés au 30/06/2017

Rubriques	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total au 30/06/2017	Total au 31/12/2016
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	562.400	8.445		259.830	830.674	930.895
VALEURS REÇUES EN PENSION		1.612.529			1.612.529	2.176.084
- au jour le jour		610.885			610.885	2.176.084
- à terme		1.001.644			1.001.644	
PRÊTS DE TRÉSORERIE		3.560.000			3.560.000	2.216.000
- au jour le jour		2.760.000			2.760.000	916.000
- à terme		800.000			800.000	1.300.000
PRÊTS FINANCIERS			496.616		496.616	496.616
AUTRES EMPLOIS						
INTERETS COURUS A RECEVOIR	3.860	18.908	267.542		290.310	251.088
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
Total	566.260	5.199.882	764.158	259.830	6.790.129	6.070.684

Créances sur Clientèle au 30/06/2017

Rubriques	Secteur public	Secteur privé			Total au 30/06/2017	Total au 31/12/2016
		E. financières	E.non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE		106.563	5.030.768	4	5.137.335	4.679.418
- Comptes à vue débiteurs				4	4	
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exploitation						
- Autres crédits de trésorerie		106.563	5.030.768		5.137.331	4.679.418
CRÉDITS A LA CONSOMMATION				32.078	32.078	34.089
CRÉDITS A L'ÉQUIPEMENT		25.433	3.199.440		3.224.873	3.121.101
CRÉDITS IMMOBILIERS				23.320	23.320	26.736
AUTRES CREDITS		2.276.060	2.373.487,77	159.631	4.809.179	11.721.986
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFECTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR		117.443	967.295	11	1.084.749	1.303.718
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
- Créances pré-douteuses						
- Créances douteuses						
- Créances compromises						
Total		2.525.499	11.570.990	215.044	14.311.533	20.887.049

Ventilation des titres de Transaction, de Placement et d'Investissement par catégories d'émetteur au 30/06/2017

Rubriques	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total au 30/06/2017	Total au 31/12/2016
			Financiers	Non Financiers		
Titres cotés	1.060.804	11.133	167.241	2.287.198	3.526.376	5.776.753
Bons du Trésor et valeurs assimilées						
Obligations	108.640	11.133		94.635	214.408	127.139
Autres titres de créance						
Titres de propriété	952.164		167.241	2.192.563	3.311.967	5.586.052
Autres titres de propriété						63.561
Titres non cotés	3.480.415	29.885.341	19.419.691	1.107.515	53.892.962	49.342.221
Bons du Trésor et valeurs assimilées		27.913.895			27.913.895	27.820.631
Obligations	726.415	1.971.446	230.173	1.107.515	4.035.549	3.003.670
Autres titres de créance	2.754.000		99.700		2.853.700	2.644.000
Titres de propriété			19.089.818		19.089.818	15.873.919
TOTAL	4.541.219	29.896.474	19.586.932	3.394.713	57.419.338	55.118.973



Autres Actifs au 30/06/2017

(en milliers de dirhams)

Rubriques	30/06/2017	31/12/2016
OPERATIONS DIVERSES sur TITRES	78	164.977
DEBITEURS DIVERS	1.425.565	1.414.860
VALEURS et EMPLOIS DIVERS	9.798.929	9.830.501
COMPTES de REGULARISATION	1.601.379	428.161
CREANCES en SOUFFRANCE sur OPERATIONS DIVERSES	0	0
Divers clients	58.548,00	58.548,00
Provisions	-58.548,00	-58.548,00
DIVERSES AUTRES CREANCES EN INSTANCE		
TOTAL	12.825.952	11.838.499

Tableau de titres de participation au 30/06/2017

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participa-tion au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions au 30/06/2017	Valeur comptable nette	Produits ins-crits au CPC au 30/06/2017
Acacia Participations	Finance	143.063	100%	344.509	315.066	29.443	
Accès Capital Atlantique Maroc SA	Finance	1.800	56%	1.000		1.000	423
Atlanta	Assurance	601.904	10%	405.354	109.205	296.149	11.575
BNDE	Banque	571.429	30%	171.429	171.429		
CDG Capital	Finance	500.000	100%	500.000		500.000	200.000
CDG Développement	Immobilier	14.483.597	100%	14.483.597		14.483.597	
CGI	Immobilier	1.840.800	5%	850.988	445.243	405.744	
CIH	Finance	2.660.809	1%	65.511	0	65.511	3.577
CMVT International	Finance	301	100%	763	0	763	
DXC.Technology	Informatique	17.060	49%	8.359		8.359	
FINEA (Caisse Marocaine des Marchés)	Finance	200.000	99%	150.627		150.627	19.872
Fipar- Holding	Finance	2.320.000	100%	2.571.068		2.571.068	680.000
Foncière Chellah	Immobilier	2.711.000	100%	2.741.000		2.741.000	
Foncière UJR	Education	389.876	67%	159.776		159.776	
Fonds Amorcage DD	Finance	15.000	100%	15.000	4.325	10.675	
Fonds Cap Mezzanine	Finance	200.000	29%	57.140		57.140	7.040
Fonds Cap Mezzanine II	Finance	444.444	23%	100.000		100.000	
Fonds Carbone	Finance	22.500	50%	11.250	6.686	4.564	
Fonds JAIDA	Finance	328.028	32%	105.000		105.000	
Fonds Madaeef	Tourisme	1.898.010	100%	1.897.999	1.254.023	643.976	
Fonds Maroc Forêts	Finance	67.000	50%	33.500	33.500		
Fonds Sindibad	Finance	28.000	21%	5.833	4.096	1.738	
Holdco	Finance	1.566.616	100%	1.485.076	736.263	748.812	
Inframarc	Finance	250.000	100%	173.030	34.371	138.660	
Loterie Nationale	Sport & loisirs	5.000	100%	5.000		5.000	
Maghreb Titrisation	Finance	5.000	26%	1.317		1.317	1.316
Mahd Salam	Tourisme	361.454	100%	361.454	22.734	338.720	
Massira Capital Management	Finance	3.435.668	100%	3.618.320		3.618.320	
M'dina bus	Transport	409.883	34%	170.000	170.000		
Sanad	Assurance	250.000	0%	1		1	
Société Centrale de Réassurance	Assurance	1.500.000	94%	452.241		452.241	122.355
Société Hôtelière du Tichka	Tourisme	1.000	100%	33.251	33.251		
Société Hôtelière Nador	Tourisme	555.076	100%	555.076	555.076		
Société Iter	Tourisme	1.000	100%	9.726	9.726		
Société Lido	Tourisme	41.000	100%	177.847		177.847	
Société Paradise	Tourisme	85.500	100%	131.750	63.013	68.737	
Société Hay rabat andalous	Immobilier	153.747	100%	151.372		151.372	
Société Sitzag	Tourisme	1.000	100%	21.199	10.931	10.268	
Société Wafa Hôtel	Tourisme	25.857	100%	131.474	70.320	61.154	
Société Wifaq Tennis Rabat	Sport & loisirs	620.266	97%	159.721	54.020	105.701	
Teck Capital Management	Finance	300	100%	1		1	
Université Internationale de Rabat	Education	131.000	51%	67.050		67.050	
Ader Fès	Immobilier	45.300		0	0		
Agence Speciale Tanger Mediteranéée(TIVSA)	Immobilier	3.622.079	0%	1.000		1.000	
AJARINVEST	Finance	7.000	60%	4.200		4.200	
Avéroes Finance	Finance	55.236	9%	5.500	730	4.770	
BMCE Bank	Banque	1.794.634	8%	3.838.882	695.655	3.143.227	75.934
Casa Transport	Transport	4.000.000	0%	15.000	2.356	12.644	
Crédit Agricole	Banque	4.227.677	10%	687.142		687.142	6.000
Dar Addamane	Finance	75.000	1%	500		500	
Dar Beida	Immobilier			8	8		
Ets B. Domec	Industrie			19	19		
Firogest	Finance	2.000	13%	250		250	
Fonds de Garantie des PME	Finance	100.000	25%	25.000		25.000	
Fonds de Garantie Dar Addamane	Finance	75.000	1%	750	750		
Fonds Igrane	Finance	54.600	16%	8.665	2.660	6.005	
Fonds Investissement Région Oriental	Finance	150.000	7%	10.750	4.852	5.898	
Lafarge Holcim Maroc	Industrie	702.937	1%	507.692		507.692	18.974
Inframed (capital en euro)	Finance	313.423	5%	179.852		179.852	16.816
QMB COMPANY	Finance	200.000	20%	120.000		120.000	
La Mamounia	Tourisme	580.000	12%	88.862	70.125	18.737	
La Marocaine des Jeux et des Sports	Sport & loisirs	5.000	10%	50		50	
Maroclear	Finance	100.000	10%	2.000		2.000	
Casa financial city authority.	Finance	400.000	13%	50.000	1.805	48.195	
Régional Gestion	Finance	1.000	18%	180		180	
SNI	Finance	1.566.423	3%	787.133		787.133	29.512
Société des Surgelés du Loukkos	Industrie	15.000	8%	1.200	1.200		
SWIFT	Télécom			27		27	
SBVC	Finance	387.518	25%	98.042		98.042	
STAVOM	Immobilier	480.000	21%	100.000		100.000	
TOTAL				38.917.311	4.883.435	34.033.876	1.193.394

Créances subordonnées au 30/06/2017

(en milliers de dirhams)

Créances	Montant				DONT ENTREPRISES LIEES et APPARENTÉES	
	30/06/17			31/12/16	30/06/17	31/12/16
	BRUT	PROV	NET	NET	NET	NET
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés	1.180.991		1.180.991	1.276.708		
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL	1.180.991	0	1.180.991	1.276.708		

Dettes envers les Etablissements de Crédit et Assimilés au 30/06/2017

(en milliers de dirhams)

Rubriques	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total au 30/06/2017	Total au 31/12/2016
	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établis-sements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS				846	846	846
VALEURS DONNEES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS DE TRESORERIE						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS FINANCIERS						
AUTRES DETTES	46	26.683.967		26.684.013	25.598.432	
INTERETS COURUS A PAYER		308.681		308.681		
TOTAL	46	26.992.648	846	26.993.540	25.599.278	

Dépôts de la Clientèle au 30/06/2017

(en milliers de dirhams)

Rubriques	Secteur public	Secteur privé			Total au 30/06/2017	Total au 31/12/2016
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	75.983	60.821	2.105.024	678.044	2.919.872	2.712.168
COMPTES D'EPARGNE						
DEPOTS A TERME		400.000			400.000	340.963
AUTRES COMPTES CREDITEURS	12.684.288	44.527.370	10.909.122	9.623.251	77.744.030	77.577.805
INTERETS COURUS A PAYER	156.296	943.780	44.403	45.518	1.189.997	2.040
TOTAL	12.916.566	45.931.970	13.058.550	10.346.813	82.253.900	80.632.976

Autres Passifs au 30/06/2017

(en milliers de dirhams)

Rubriques	30/06/17	31/12/16
OPERATIONS DIVERSES sur TITRES	292.062	418.756
CREDITEURS DIVERS	1.393.634	1.944.467
DIVERSES AUTRES DETTES EN INSTANCE	335.163	291.740
COMPTES de LIAISON INTER-SERVICES	381.734	306.032
TOTAL	2.402.593	2.960.995

Provisions au 30/06/2017

(en milliers de dirhams)

Rubriques	Encours au 31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours au 30/06/2017
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF	5.360.966	639.281	584.939		5.415.308
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	2.304				2.304
Titres de placement	954.233	14.611	538.508		430.336
Titres de participation , et emplois assimilés	4.337.016	624.670	46.432		4.915.254
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	67.413				67.413
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	620.170	590.456	0		1.210.627
Provisions pour risque d'exécution de crédits par signature					
Provision pour risques de change					
Provision pour risques généraux	165.000	220.000			385.000
Provision pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	455.170	370.456	0		825.627
Provisions réglementées					
TOTAL GÉNÉRAL	5.981.136	1.229.737	584.939		6.625.934

Capitaux propres au 30/06/2017

(en milliers de dirhams)

Rubriques	Encours au 31/12/2016	Affectation du résultat	Autres variations	Encours au 30/06/2017
Écarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	12.304.794			12.304.794
Réserve légale				
Primes d'émission , de fusion et d'apport				
CAPITAL				
Capital appelé				
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires . Capital non versé				
Report à nouveau (+ / -)				
Résultat nets en instance d'affectation (+ / -)	509.283			509.283
Résultat net de l'exercice (+ / -)			335.430	335.430
TOTAL	12.814.077		335.430	13.149.507

Valeurs et sûretés reçues et données en garantie au 30/06/2017

(en milliers de dirhams)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	0	135100 & 231500	0
TOTAL			
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	1.968.617	871100	1.677.605
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	9.097.527	821200	
TOTAL	11.066.144		1.677.605

Marges d'Intérêts au 30/06/2017

(en milliers de dirhams)

Capitaux moyens	Montant	Intérêts	Taux de rendement	Cout moyen
Encours moyen des emplois	54.034	1.249	4,62%	
Encours moyen des ressources	106.169	1.496		2,82%

Produits sur Titres de Propriété au 30/06/2017

(en milliers de dirhams)

Catégorie de Titres	30/06/2017	30/06/2016
Titres de placement	152.531	223.233
Titres de participation	132.879	135.853
Participation dans les entreprises liées	1.060.515	661.323
TOTAL	1.345.925	1.020.409

Risques encourus et dispositifs de couverture des risques au 30/06/2017

11.1 LA POLITIQUE DE GESTION GLOBALE DES RISQUES

La CDG est dotée d'une Politique de Gestion Globale des Risques, outil d'aide au pilotage stratégique et opérationnel, adaptée à l'organisation et aux activités diversifiées du Groupe CDG

Elle en constitue le référentiel de base en matière de gestion de risques et a pour principaux objectifs :

- d'appréhender l'ensemble des risques encourus par le Groupe CDG ;
- de définir le cadre globale à adopter par les entités du Groupe CDG en matière de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques encourus ;
- de garantir la pérennité du groupe à travers une évaluation adéquate des fonds propres du groupe affectés aux risques encourus ;
- d'instaurer une culture opérationnelle de maîtrise des risques et de saines pratiques de gestion des risques. Cette culture de maîtrise des risques se traduit par la déclinaison en :
 - Processus de gestion intégrée des risques : Un enchaînement itératif d'outils d'analyse, de mesure et de contrôle des risques.
 - Gouvernance : Des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques et une culture risque développée et présente à chaque niveau du groupe.
 - Communication : Des outils de communication sur les risques majeurs auxquels la CDG est exposée et un reporting sur les plans et stratégies adoptés pour les maîtriser.



La Politique de Gestion Globale des Risques est élaborée conformément à un cadre de références composé des éléments ci-après :

- Exigences réglementaires :
 - Article 7 de la circulaire 4/W/2014 «...l'organe d'administration approuve la stratégie et la politique en matière de risques » ;
 - Cadre prudentiel édicté par Bank Al-Maghrib
- Gouvernance internes :
 - Directives de la charte de gouvernance du groupe CDG ;
 - Orientations de la charte de Contrôle Interne du Groupe CDG ;
- Bonnes pratiques : en matière de gestion des risques appliquées dans des institutions similaires à la CDG (Normes ISO 31000, COSO 2013).

Le déploiement de la Politique de Gestion Globale des risques sur l'ensemble des métiers permettra ainsi au Groupe d'atteindre des standards reconnus en matière de gestion des risques.

11.2 GOUVERNANCE DES RISQUES

Le dispositif de gouvernance de la gestion des risques du groupe CDG s'articule autour des instances de diverses natures.

Les instances figurant dans la Charte de Gouvernance Groupe sont de trois ordres :

- Instances émanation de la Commission de Surveillance : représentées par les comités spécialisés, émanation de la commission de surveillance : le Comité d'Audit et des Risques, et le Comité Investissement et Stratégie ;
- Instance au niveau du Groupe: représentée par le comité du contrôle interne groupe, comité stratégie Groupe ;
- Instances opérationnelles CDG Etablissement public : représentées par des comités dédiés tel que le Comité Risques Groupe, Comité ALCO, Comité de Prêts, Comité de Trésorerie et de placement et Comité de dépôts.

Les missions et le fonctionnement des instances précitées sont fixés dans les notes ou les chartes de création desdites instances. En fonction des sujets spécifiques traités, leur constitution est faite conjointement des représentants de CDG EP et des filiales concernées.

Au niveau des filiales et des participations, le dispositif de gestion des risques s'articule comme suit :

- Les instances de gouvernance des différentes structures, y compris les comités d'Audit et autres comités spécialisés,
- Les structures de contrôle permanent et périodique selon une approche de fonctionnement en filière.

Il est à rappeler, à cet égard , que la Charte de Contrôle Interne du Groupe CDG, en vigueur depuis 2011, avait consacré , le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du Groupe en filière de contrôle (La filière du Contrôle Périodique assurée par l'Inspection Générale et Audit et celle du Contrôle Permanent et de la Conformité du ressort du Pôle Risk Management) et conférant aux structures centrales concernées le rôle de pilotage, de coordination, d'animation et de contrôle de leurs filières respectives.

11.3 PRINCIPAUX RISQUES ENCOURUS ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

La maîtrise des risques passe par une identification et une connaissance parfaite des principaux risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs du Groupe CDG.

Le contrôle et la maîtrise des risques reposent généralement sur des mesures et sont effectuées individuellement pour chaque catégorie des risques via des analyses et des indicateurs de mesure prédéfinis.

Les règles d'évaluation et de maîtrise des risques encourus par chaque structure doivent être présentées et soumises à l'approbation de leurs instances centrales de décisions.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques se définissent comme étant l'ensemble des risques de nature à compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du groupe CDG à moyen et long terme.

Les risques stratégiques comprennent entre autres : le risque de dégradation de l'environnement des affaires ou des conditions de marché, le risque de retournement de l'activité économique globale, le risque sectoriel.

La maîtrise et l'atténuation des risques stratégiques doit reposer sur les mesures suivantes, notamment :

- la validation et le suivi des réalisations des business plans stratégiques des entités du Groupe ;
- la validation de toute opération de haut de bilan des filiales du Groupe, y compris les opérations de fusions et d'acquisitions majoritaires et/ou stratégiques, ainsi que les opérations portant sur le capital des filiales ;
- la réalisation d'étude et d'analyse périodique de l'évolution des secteurs économiques impactant les activités stratégiques du Groupe CDG.

Risques d'investissement

Les risques d'investissement doivent être appréhendés au préalable avant de concrétiser tout projet d'investissement. Ils peuvent notamment découler des événements ci-après :

- un risque d'exécution du projet ;
- un risque lié au plan de financement du projet ;
- un risque d'investissement dans des projets complexes.

L'évaluation des risques d'investissement obéissent à un cadre bien défini, notamment :

- l'examen de la cohérence entre le plan stratégique Groupe, la Déclaration de la Politique Générale d'Investissement et l'investissement proposé ;
- l'étude du niveau, de la forme et des modalités de réalisation des investissements et/ou désinvestissements du Groupe ;
- l'examen de la faisabilité et de la pertinence du plan de financement du projet ;
- la prise en compte dès le montage d'un investissement des conditions de sortie afin que la rotation du portefeuille soit optimisée;
- Le pilotage des investissements à travers un suivi rapproché des étapes de réalisation ;
- l'encadrement des investissements par la mise en place d'un dispositif de limites internes (secteur d'activité, groupe d'intérêt,...) ;

Risque de crédit et de concentration

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie avec qui la CDG a un engagement (titre de propriété, titre de créance, prêt, caution/garantie, etc.). Il inclut également le risque de dégradation de la qualité de la contrepartie et le risque de recouvrement en cas de défaut.

Le profil risque de crédit de la CDG provient principalement des expositions ci-après :

- Les participations (cotées et non cotées) ;
- Le risque de défaut des émetteurs de titres de créances logés dans le portefeuille de placement et d'investissement de la CDG ;
- Le risque de défaut lié aux garanties à première demande données par la CDG ;
- Les financements spécialisés portés par les filiales opérationnelles du Groupe.

La CDG est doté d'un système de notation interne qui s'applique à toute contrepartie «Grande Entreprise» et «Banque» marocaines sur laquelle la CDG porte ou envisage de porter un engagement de bilan ou de hors-bilan. Le périmètre «Grande Entreprise» intègre les Offices et les Organismes publics qui exercent une activité commerciale.

Le risque de concentration de crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre des activités essentielles. Le risque de concentration de crédit peut découler de l'exposition envers:

- Des contreparties individuelles,
- Des groupes d'intérêt,
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique,
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

Ce risque est porté principalement par les engagements sur les filiales et participations directes et certaines contreparties importantes du groupe CDG.

La gestion du risque de concentration est réalisée à travers :

- La veille au respect du dispositif prudentiel réglementaire par le biais du calcul et suivi du coefficient maximum de division des risques sur base individuelle et consolidée auquel la CDG est soumise ;
- Le suivi de règles précisées au niveau de la Déclaration de Politique Générale d'Investissement, lesquelles ont pour objectif de gérer les risques de concentration en prévoyant notamment des seuils en termes d'exposition sectorielle et sur les contreparties.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque engendré par la fluctuation des cours d'un instrument détenu par l'Etablissement. Globalement, le dispositif de contrôle des risques de marché encourus par le Groupe CDG (notamment les structures présentent sur les activités de marché) est fondé sur les principes de base suivant :

- une formalisation de la stratégie de placement et d'investissement en instruments financiers ;
- une délimitation du portefeuille de négociation pour séparer les positions relevant de l'activité de marché de celles affectées au portefeuille bancaire ;
- une approbation des règles d'évaluation des risques de marché par les instances décisionnelles ;
- l'analyse et le contrôle des expositions aux risques de marché sont gérés à travers un ensemble notamment: la Value-at-Risk (VaR), la duration, la sensibilité aux variations des taux d'intérêt et les seuils d'alerte sur les moins-values latentes ;
- un dispositif de limites internes et de délégation de pouvoirs approuvé par la Direction Générale

Risques de liquidité et de taux global

La CDG est dotée d'un dispositif de gestion actif - passif permettant de surveiller les risques de taux et de liquidité.

Les principaux piliers de ce dispositif se présentent comme suit :

- Politique ALM :

L'organisation, la gouvernance, les normes et les méthodes ALM sont consolidées dans un document de référence désigné « Politique ALM ».

Dans ce cadre, il a été procédé en 2013 à l'actualisation de cette Politique ; cette action a permis de mieux adapter le dispositif ALM aux spécificités de l'activité de la Caisse.

- Normes et méthodes :

L'écoulement du bilan de la CDG repose sur des échéanciers contractuels mais aussi sur des conventions déduites des analyses statistiques. Ces conventions sont back testées et actualisées au besoin.

- Indicateurs :

Les indicateurs ALM en vigueur se composent des gaps de taux et de liquidité calculés en statique. En complément, des scénarios de stress tests sont déroulés.

Risque de non-conformité

La fonction Conformité, instituée à la CDG depuis 2010, a pour mission principale le suivi du risque de non-conformité, tel que défini dans la directive de Bank Al-Maghrib n°49/G/2007 relative à la fonction conformité des établissements de crédit.

La politique de conformité du groupe CDG arrêté les aspects fondamentaux du risque de non-conformité ainsi que les principes de conformité à respecter le groupe et ses collaborateurs.

La charte de conformité du groupe quant à elle précise les principes, responsabilités, statut et organisation de la fonction conformité au sein du groupe CDG.

A ce jour, le corpus de règles mis en place par la fonction conformité comprend :

- La Politique et la Charte de Conformité du Groupe CDG ;
- Le Code de Déontologie du Groupe CDG ;
- Les instructions relatives à la Fonction Conformité précisant le rôle et les responsabilités de la fonction en matière de :
 - la veille réglementaire ;
 - les avis de conformité ;
 - la gestion des relations avec les autorités de contrôle et de supervision.

Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme comprenant une politique LAB/FT du Groupe CDG et son référentiel méthodologique précisant le cadre de déploiement opérationnel du dispositif LAB-FT

Risques opérationnels

Au sein du Groupe CDG, le risque opérationnel est défini comme étant «le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs». Cette définition du risque opérationnel, telle que détaillée au niveau de la directive n°29/G/2007 de Bank Al Maghrib, inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique et de réputation.

S'agissant de la gestion et de la maîtrise de ce risque, la CDG a élaboré une méthodologie conforme à la réglementation fixée par Bank Al-Maghrib, et dispose, de ce fait, d'un ensemble d'outils et de dispositifs de gestion dédiés. Ainsi, les risques opérationnels au sein de la CDG sont actuellement identifiés, hiérarchisés et maîtrisés au travers des principaux outils énumérés ci-dessous:

- Les cartographies de risques déployées dans les différents métiers ;
- les indicateurs d'alerte produits pour assurer le suivi des risques majeurs identifiés ;
- un dispositif de gestion des incidents opérationnels réagissant la déclaration, le traitement, le suivi et l'historisation des incidents.

Ce dispositif est complété par :

- le suivi, avec les structures métiers concernées, des plans d'actions de renforcement du contrôle interne ;
- des manuels de contrôle permanent ;
- les plans de contrôles permanents, issus de l'exploitation des cartographies des risques opérationnels et basés sur les manuels de contrôle permanent établis pour les différents métiers ;
- la mise en œuvre du Plan de Continuité des Activités (PCA).

11.4 FONDS PROPRES ET RATIO DE SOLVABILITÉ

Fonds propres réglementaires :

Les fonds propres prudentiels sur base individuelle sont déterminés selon les dispositions et principes arrêtés par Bank Al-Maghrib.

Au 30 Juin 2017, les fonds propres réglementaires sur base sociale s'élèvent à 9 331 245 Kdhs et sont détaillés comme suit :

(en milliers de dirhams)	
Fonds propres	9 331 245
Fonds propres de catégorie 1	8 946 245
Fonds propres de catégorie 2	385 000

Actifs pondérés par type de risques :

La CDG calcule les exigences en fonds propres réglementaires, aussi bien pour le risque de crédit, les risques de marché que les risques opérationnels. Ces calculs sont basés sur la méthode standard pour les risques de crédit et les risques de marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

	Risque couvert	Méthode de calcul
Risque de crédit	✓	Standard
Risques de marché	✓	Standard
Risques opérationnels	✓	Indicateurs de base

Au 30 Juin 2017, le total des risques pondérés au titre du Pilier 1, conformément à la circulaire 26/G/2006 (normes de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels) pour la CDG sur base social s'élève à 95 726 772 Kdhs, qui sont repartis comme suit :

(en milliers de dirhams)	
Risques pondérés	95 726 772
Au titre du risque de crédit	93 157 984
Au titre des risques de marché	0
Au titre des risques opérationnels	2 568 788

Les actifs pondérés au titre du risque de crédit représentent environ 97% du total des risques pondérés.

Ils concernent les autres actifs (essentiellement les titres de propriété et de créance autres que ceux déduits des fonds propres, les actifs fonciers et les parts d'OPCVM) et le risque de crédit bilan et hors bilan (essentiellement les prêts aux filiales, les positions sur la dette privée et les engagements de financement et de garanties donnés).

Ratio de solvabilité :

Au 30 Juin 2017, le ratio de solvabilité de la CDG sur base sociale est de 9,75% (pour rappel les fonds propres réglementaires sur base sociale de la CDG sont composés des fonds propres de catégorie 1 (8,9 Gdhs) et des fonds propres de catégorie 2 (385 Mdhs)).

